L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 28 SEPTEMBRE 1857.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR, E. DUVERGÉ, S. MARSY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 28 SEPTEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Chemin de Tehuantepec.

LA NOUVELLE CONCESSION.

Les journaux mexicains que nous a apportés le *Texas* s'occupent de la charte accordée par le gouvernement à la compagnie louisianaise pour l'ouverture de l'isthme de Tehuantepec. Presque tous louent M. Comonfort de la libéralité dont il a fait preuve et de l'appui qu'il a accordé à une entreprise dont les résultats seront utiles au monde entier.

Le *Mexican Extraordinary* applaudit à l'abrogation de la concession Sloo. Accordée depuis près de quatre ans, aucune des conditions stipulées par le gouvernement n'avait encore été exécutée. Ainsi M. Sloo devait verser $600,000 au trésor de la république; il n'en a rien fait. Il s'était également engagé à construire, dans l'espace de trois ans, une voie en planches d'une extrémité à l'autre de l'isthme. Il n'a pas plus rempli cette partie de l'engagement qu'il avait contracté que la première. Le contrat s'est par conséquent trouvé annulé de droit par la non-exécution des conditions qui y étaient attachées, et le gouvernement a eu raison de l'abroger formellement afin de transférer à une compagnie sérieuse les privilèges dont M. Sloo a été impuissant à tirer parti.

M. Comonfort a même étendu ces privilèges, sachant bien que la compagnie louisianaise ne manquerait pas de justifier sa confiance. Le *Trait-d'Union* publiait à ce sujet, dans son numéro du 12 septembre, les réflexions suivantes:

On se demande pourquoi le gouvernement s'est dessaisi des avantages que lui assurait son contrat de février 1853, sans rien exiger en compensation?

La concession Sloo n'était que pour 50 ans, celle de la nouvelle compagnie durera 60 ans; par l'acte en contrat, le gouvernement mexicain devait recevoir 20 pour cent des bénéfices liquides de l'entreprise; selon le nouveau contrat, il ne recevra plus que 15 pour cent.

La compagnie louisianaise ne donne rien en échange de ces avantages: l'article 10 de son contrat dit bien qu'elle s'engage à payer mensuellement au gouvernement mexicain douze centimes de piastre par passager et par colis de marchandises qui seront transportés sur l'isthme, mais l'article 8 du contrat de 1853 réservait au gouvernement la faculté de percevoir *un real*, dans les mêmes conditions et lorsque bon lui semblerait; on n'a donc rien gagné sous ce rapport.

Une obligation qu'a prise la Compagnie louisianaise et qui n'avait pas été imposée à M. Sloo, c'est de construire, dans le délai de sept ans, deux phares de première classe à la Ventosa et à Goatzacoalcos, et, dans l'espace de dix ans, un autre phare à Acapulco.

Les deux premiers phares sont indispensables à la compagnie elle-même; elle les aurait donc établis dans tous les cas et dans son propre intérêt; quant à celui d'Acapulco, c'est un bien mince sacrifice en vérité; il pèse peu dans la balance des modifications apportées au contrat Sloo.

Une autre innovation doit être signalée dans le contrat de la Compagnie louisianaise; on y a établi le maximum des prix que pourra exiger la compagnie pour le transit et le fret. L'ancien contrat soumettait le tarif futur de l'entreprise à l'approbation du gouvernement mexicain. Sur ce point encore, nous ne voyons pas qu'on ait stipulé aucun avantage pour le Mexique. Nous devons même avouer que les limites accordées, pour ce maximum, à la Compagnie louisianaise, sont des plus larges et des plus libérales: quatre reaux par lieue pour les voyageurs; trois centimes de piastre par lieue pour chaque arrobe de marchandises; un pour cent de la valeur des métaux ou des objets précieux,—voilà qui nous semble tout au moins raisonnable: si quelqu'un doit se plaindre, à l'avenir, de ce maximum, ce seront les voyageurs et les marchandises; quant à la compagnie, elle a tout lieu de s'en féliciter.

Plus tard, il est vrai, le même journal a exprimé des craintes sur la stabilité de la Compagnie louisianaise. Il a déclaré que celle-ci avait accepté des charges trop lourdes et s'était pour ainsi dire mise au pouvoir du gouvernement. Nous sommes persuadés que notre confrère, en comparant la charte de Sloo à celle de la compagnie louisianaise, reviendra à sa première opinion. L'abrogation péremptoire de la concession Sloo fait tomber toute crainte au sujet du maintien de la charte octroyée à la compagnie louisianaise. Il est clair que si celle-ci ne remplit pas les conditions auxquelles elle a souscrit, elle sera, de même que le précédent concessionnaire, dépouillée de ses privilèges. M. Sloo n'a exécuté aucun des engagements qu'il avait assumés et les délais qui lui avaient été accordés sont expirés; ses droits personnels avaient donc cessé d'exister, et M. Comonfort n'a fait, par son décret d'abrogation, que constater formellement un fait patent et irrécusable. Quant à l'abrogation arbitraire d'une concession, le gouvernement mexicain ne sera, nous l'espérons, jamais coupable d'un pareil forfait. Les conventions entre lui et la compagnie louisianaise pour l'ouverture de l'isthme de Tehuantepec ont été faites de bonne foi et conclues sous les auspices du gouvernement des Etats-Unis, qui est de toute manière engagé à protéger au besoin les droits des nouveaux concessionnaires.

Il n'y a donc rien à craindre à l'endroit de la permanence des privilèges. Il nous reste maintenant à établir qu'ils sont supérieurs à ceux octroyés à M. Sloo, et nous arrivons [illegible] de ces chartes.

I. La Compagnie est déchargée de l'obligation d'établir une voie en planches à travers l'isthme. Elle est seulement tenue de livrer une route carrossable de la mer Caraïbe à l'Océan Pacifique, en attendant la construction du chemin de fer.

II.—La Compagnie est déchargée de l'obligation de construire un phare sur les Alacranes,—travail qui aurait coûté plus d'un million de piastres.

III.—La compagnie est déchargée de l'obligation d'établir un service de paquebots à vapeur entre Vera Cruz et le Goatzacoalcos.

IV.—La Compagnie est déchargée de l'obligation d'établir des dépôts de charbon à Acapulco et d'exploiter les mines de charbon dans l'Etat de Guerrero.

V.—Le gouvernement mexicain renonce au droit qu'il s'était réservé dans la précédente concession d'exiger 10 pour cent de dépôt sur les recettes de la Compagnie, pendant les dix années qui précéderont l'expiration de la charte, afin d'avoir une garantie pour la remise du chemin à l'expiration des privilèges.

VI. Le gouvernement mexicain renonce au droit de nommer des officiers pour s'immiscer dans les affaires de la compagnie; aucun de ces officiers n'y nommera deux directeurs sur les neuf membres qui, conformément à la charte de la compagnie, forment son conseil d'administration.

VII. La compagnie fixera elle-même son tarif, et le gouvernement mexicain n'aura rien à y voir. Le maximum arrêté entre les deux parties et que les concessionnaires ne peuvent pas dépasser, est si élevé que la compagnie nuirait à ses intérêts en l'adoptant comme taux de fret et de passage.

VIII. Le port de Ventosa qui, par la charte accordée à M. Sloo, ne devait être ouvert que pour le transit des passagers et des marchandises, sera, en vertu des nouveaux privilèges, aussi bien que celui de Goatzacoalcos, un port général où auront libre accès tous les bâtiments de commerce. Une ville ne tardera donc pas à être fondée à Ventosa et les affaires dont elle sera le siège augmenteront le revenu de la compagnie.

IX. L'article 10 de la concession Sloo portait que le transport des marchandises à travers l'isthme sera soumis aux règlemens du gouvernement mexicain; il est modifié, dans la nouvelle charte, par la déclaration que ces règlemens auront pour but principal de faciliter la prompte expédition des marchandises.

X. Le gouvernement mexicain paiera la *moitié* du taux établi par le tarif pour le transport de ses propres effets, au lieu de *un quart*, comme le portait la concession Sloo.

XI. Le libre passage accordé aux officiers du gouvernement et des Etats par la concession Sloo, est borné, par la nouvelle charte, aux officiers qui voyagent pour le service public.

XII. La durée des privilèges est augmentée de dix ans.

XIII. La Compagnie louisianaise a le privilège de placer à bord des bateaux qui feront le service du Goatzacoalcos des commandans et des équipages américains au lieu de commandans et d'équipages mexicains.

On voit que les privilèges octroyés à la Compagnie louisianaise sont de tout point supérieurs à ceux qu'avait obtenus M. Sloo. Ils permettront aux nouveaux concessionnaires de réaliser promptement leur projet. Les capitalistes mexicains ne doutent point de la complète réussite de l'entreprise, et beaucoup d'entre eux se proposent de prendre des actions. Quant aux détenteurs de la créance Falconnet, il leur sera donné quittance au gouvernement mexicain et ont reçu au pair les bons de la compagnie pour les six cent mille piastres versées par Falconnet au trésor de la république.

Tous les obstacles sont donc levés et les droits des nouveaux concessionnaires sont à l'abri de toute espèce de contestation. Il ne reste plus qu'à placer les actions; elles seront prises rapidement, et la fortune du Sud de l'Union sera un jour assurée par la création d'un railway à travers l'isthme de Tehuantepec.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FINANCES A PHILADELPHIE.

Philadelphie, 26 septembre.—Il n'y a pas de concert d'action parmi les banques. La Banque de Pensylvanie a repris ses affaires; mais elle a totalement suspendu les paiemens en espèces.

La Banque du Commerce paie en billets, non en espèces.

Le Gerard Bank rachète seulement les billets de $5.

La Banque de North America paie en espèces et en checks certifiés.

Le Mechanics' Bank fait de même.

Le Tradesman's Bank paie tous les checks et billets.

Toutes les Banques certifient les checks.

Les banques payant en espèces, le font généralement en billets de $5, mais les Banques Consolidation, Penn Township et City ne donnent pas un sou en espèces.

La commission des courtiers a décidé que les ventes de stocks, passées et à venir, peuvent être payées en checks certifiés sur toutes les banques en activité, le jour du règlement jusqu'à 3 heures.

AUTRES FAILLITES.

Philadelphie, 26 septembre—Des dépêches particulières, reçues ce matin, annoncent la suspension des Reading et Pittsburg Banks.

Philadelphie, 26 septembre—Presque toutes les affaires sont suspendues.

Banques de Baltimore—Suspension des paiemens en espèces

Baltimore, 26 septembre—Une assemblée de nos directeurs de Banques a été tenue ce matin. Il a été résolu de suspendre le paiement en espèces de tous les billets.

La suspension a été totale depuis 10 heures, à l'exception de faibles sommes d'argent, fournies aux patrons des Banques.

Baltimore, 26 sept.—Le Farmers et Mechanics Bank paie en espèces tous ses billets; toutes les autres banques ont entièrement suspendu.

L'excitation diminue.

On s'est fort étonné, à midi, en entendant courir le bruit de la suspension des Banques de la ville de New-York.

Finances à Washington.

Washington, 26 sept.—La Banque de Métropolis a décidé qu'elle continuerait ses paiemens en espèces.

La Banque de Washington a suspendu en partie.

Les directeurs des Patriotic et Metropolis Banks sont actuellement en conférence.

Washington, 26 sept.—La Banque de Métropolis s'est close avec fermeté. Des dépôts considérables ont été faits dans les Patriotic et Washington Banks, depuis la suspension des paiemens en espèces.

Banques de New York.

New-York, 26 septembre—Le bruit, qui courait à Philadelphie et dans d'autres villes, que les banques de cette ville vont suspendre leurs paiemens en espèces, est faux. Rien n'indique pareille mesure.

New-York, 26 septembre—Les banques demeurent inébranlées, à la clôture des affaires, et, en ce moment, rien n'indique une suspension.

On demande de l'argent à des taux d'intérêt accrus.

New-York, 26 septembre—Les banques ont refusé de payer les traites qu'elles ont en collection, si ce n'est en monnaie courante des endroits où ces traites sont payables.

Affaires de Cincinnati.

Cincinnati, 26 septembre—Les affaires sont indécises, en conséquence des bruits sur la suspension des paiemens en espèces par les banques de Boston, Baltimore et Pittsburg.

Cependant une dépêche de Boston porte que le State Street est en émoi par suite des nouvelles de Philadelphie, mais que les banques ont augmenté beaucoup leur numéraire, durant ces jours derniers, et qu'il n'y a aucun symptôme de suspension par les banques de la Nouvelle Angleterre.

On croit que toutes pourront soutenir le choc des demandes forcées.

Cincinnati, 26 septembre—Les checks à vue sur New York sont à 5 pour cent de prime. Nous n'avons pas eu de faillites ici.

La Compagnie du Ohio Life Insurance et Trust, a remis ses propriétés à Chas Stetson et aux membres de l'ancien Conseil de Direction.

Faillites.

Boston, 26 septembre—W. B. Lovejoy, drapier, a failli.

Le Suffolk Bank refuse les billets du Hopkinson Bank.

Boston, 26 septembre. Les banques ont augmenté de $400,000 leurs espèces durant la semaine dernière; elles sont plus solides qu'il y a quinze jours.

Wheeling.

Wheeling, Va., 26 septembre—A un meeting des citoyens, tenu ce soir, il a été recommandé que les banques suspendent immédiatement les paiemens en espèces, en conséquence des demandes pressantes que leur adressent des courtiers et banquiers étrangers.

Autres faillites.

Boston, 26 septembre—Le Suffolk Bank refuse les billets du Rhode Island Bank.

Trenton, N. Jersey—Jas S. Sterling a failli. Ses biens sont grands.

La demande à nos banques est forte; mais elles sont toutes dans de bonnes conditions et feront face à tous affaires.

Dernières nouvelles

Philadelphie, 26—Le meeting des présidents de Banques s'est organisé, sans avoir rien conclu de définitif. On pense qu'ils passeront la résolution d'une entière suspension.

Il y a eu aussi une assemblée de caissiers, dont l'action n'a pas transpiré.

On dit qu'on demandera au Gouverneur d'appeler la législature en session extraordinaire, afin qu'elle arrête quelque plan pour relever les banques de la forfaiture de leurs chartes, sous l'empire de la loi de 1850.

Départ du Baltic

New-York, 26 septembre—Le steamship Baltic, de la malle des Etats-Unis, est parti aujourd'hui pour Liverpool. Il n'emporte pas d'espèces. L'Hon. Beverley Tucker et sa famille sont passagers à bord.

La grippe.—Ce n'est pas seulement à la Nouvelle-Orléans que sévit la grippe; nos voisins de Mobile en sont atteints, et le bruit des éternuemens et de la toux est celui qui domine cette année parmi eux. L'épidémie n'épargne personne. En revanche, il ne règne dans la ville aucune autre maladie, et l'on n'y a pas encore observé un seul cas de fièvre jaune, malgré les nombreuses communications entre notre port et les villes infectées.

Vote des femmes.—Il paraît que la convention du Kansas a conféré à quelques compétents les électeurs qui prendront part au scrutin de votre. Ceux-ci devront être majeurs et compter trois mois de résidence dans le territoire, mais on ne dit pas qu'ils doivent être *mâles*. Les femmes pourront donc voter, si bon leur semble.

Collège Commercial de Dolbear.

Rue du Canal, No 106.

Les cours des classes seront ouvertes cette semaine. Il y a un appartement et un professeur pour chaque [illegible] la tenue des livres, les mathématiques, le français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand, etc. Voir l'annonce publiée plus loin.

CHRONIQUE LOCALE.

MEURTRE. Un homme d'environ 60 ans, nommé Wody, s'est remis de lui-même, samedi dernier, entre les mains des autorités de Jefferson, en attendant un interrogatoire et l'examen de la charge qui pèse sur lui, celle d'avoir tué une femme. Cette femme était irlandaise, plus jeune que Wody, et demeurait avec lui dans une misérable maison voisine de la briqueterie de M. Dugué, à Jefferson. Elle a été trouvée morte dans son lit, samedi matin. Une personne présente au spectacle que présentait alors ce lit, nous rapporte que c'était horrible à voir: Le cadavre, nu, présentait à différentes places des marques de coups; une blessure, apparemment faite avec un poignard, trouait le dessous du sein gauche; tous les membres étaient crispés, tordus, comme sous les convulsions d'une terrible agonie, et les rats en avaient à moitié mangé les extrémités. Questionné, Wody a dit tout ignorer; samedi, dit-il, vers 3 heures du matin, il s'aperçut que la femme avait quitté le lit; elle revint bientôt, et il n'eut connaissance de rien autre chose, jusqu'au matin, où il la trouva morte.—Aucun couteau n'a été découvert, et Wody a veillé sur le corps tandis qu'un voisin allait prévenir le coroner.—Cet homme et cette femme menaient une vie misérable et dissolue; celle-ci s'enivrait constamment.—Le coroner a tenu une enquête sur le cadavre et fait un verdict s'accordant avec les faits principaux relatés ci-dessus.

COUP DE POIGNARD.—Thomas Cline a été arrêté, samedi soir, sous l'accusation d'avoir poignardé Thomas Kendler, encoignure Baronne et Girod, dans une querelle qu'ils eurent ensemble, à propos de ce que Cline avait trouvé dans la chambre de sa femme, à une heure indue, ce même Thomas Kendler, l'avait fait arrêter. La blessure a été portée au côté gauche et paraît dangereuse; la victime a été portée à sa demeure, rue Constance.

FAUX SERMENT.—Bernard Dreyfous, conduit devant le Recorder Stith, aura à répondre, le 13 octobre, à l'accusation d'avoir fait un faux serment, dans l'affaire Daniel Block; notre partie anglaise contient quelques détails à ce sujet.

ESCLAVE BLESSÉ.—Un esclave nommé Carter, a été arrêté vendredi soir, inculpé d'avoir grièvement blessé, d'un coup de crochet, l'esclave Perry, appartenant à M. Boyan.

LARCINS.—Par ordre du recorder Stith et pour être interrogé le 2 octobre prochain, William, esclave de M. Barry, a été incarcéré samedi dernier, sous l'accusation d'avoir dévalisé le magasin d'habillemens de W. Todt, rue Commune, où il s'est introduit dans la nuit de jeudi dernier, volant ainsi pour $350 de marchandises, à peu près.

L'esclave Guillaume, à M. J. Paisly, paraîtra jeudi prochain, devant le recorder Stith, sous l'inculpation d'avoir volé $15 dans le magasin de M. Schwreain, rue Poydras, 172.

ENQUÊTE.—Hier, le coroner a pratiqué la levée du corps d'une irlandaise nommée Mary Nichols, âgée de 40 ans, trouvée morte dans l'Hôpital de Charité, des suites d'une blessure qu'elle avait reçue sur le chemin de fer Pontchartrain. Verdict: crâne fendu.

TARIF DU PAIN.—Le prix de la farine fraîche étant de sept piastres ($7 00) le baril, les boulangers devront donner, pendant la semaine qui commence aujourd'hui, 28 septembre:

62 onces de pain pour		20 cts.	
31	"	"	10 "
16	"	"	5 "

Les pains de deuxième qualité devront peser un huitième de plus, c'est-à-dire:

Les pains de 20 cts	70 onces,	
"	10	35 "
"	5	18 "

RAFFINERIE CARONDELET.

BI-SULFITE DE CHAUX.

Les planteurs qui emploient du bi-sulfite se rappelleront qu'on en fabrique d'une qualité supérieure à la Raffinerie Carondelet, qui appartient à M. ULGER LAUVE, et que celui-ci dirige lui-même. On peut donc être certain que les produits qui sortent de cette fabrique sont irréprochables sous tous les rapports. Grâce aux perfectionnemens que M. Lauve a introduits dans ses appareils et à l'extension qu'il leur a donnée, il a pu réduire ses prix de $6 à $4. Les habitans lui sauront gré de cette réduction qui rendra moins coûteux pour eux l'emploi de l'agent de défécation dont il s'agit. Ce n'est pas sans peine d'ailleurs ni sans s'imposer de grands sacrifices que le propriétaire de la Raffinerie Carondelet est parvenu à la fois à introduire de grandes améliorations dans la préparation du bi-sulfite et à en diminuer le prix qui d'abord était de $8. Ce double résultat, si flatteur pour lui et si avantageux aux habitans, lui a coûté cinq années de travaux opiniâtres et d'essais renouvelés tous les jours avec une rare constance. Il n'est cependant pas encore satisfait de la solution économique qu'il a obtenue, et il se propose, si les planteurs lui conservent le patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce moment, de livrer à ces derniers du bi-sulfite de qualité supérieure à un prix si minime qu'ils pourront l'employer, sans songer à le ménager, à tous les usages auxquels il convient. M. Lauve s'engage à ne fournir à ses clients que d'excellent bisulfite et il est certain que ceux qui s'en serviront n'auront jamais lieu de s'en plaindre. Il est en mesure de fabriquer 200 barils par jour, son établissement étant un des plus vastes des Etats-Unis.—Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

D. P. SCANLAN & CIE, 12 et 14, rue de Chartres, ont reçu de magnifiques marchandises d'automne. Nous croyons devoir appeler encore une fois l'attention du public sur leur assortiment.

MARCHANDISES D'HIVER.—RILLIEUX & REGGIO, 238, rue Bourbon, viennent de recevoir leurs marchandises d'hiver. Cet assortiment, si vaste et si complet qu'il soit, ne tardera pas à s'écouler, car peu de maisons inspirent autant de confiance que celle à laquelle nous consacrons ces lignes. On est toujours sûr d'y trouver de bons et excellents articles aux prix les plus modérés de la place. MM. Rillieux & Reggio possèdent une clientèle de famille qui augmente tous les ans et qu'ils s'attachent par une obligeance à toute épreuve et une probité commerciale à laquelle nous sommes heureux de rendre hommage.—On trouvera dans une annonce insérée plus loin la liste de quelques-unes des marchandises dont le déballage a lieu en ce moment, au No 238, rue Bourbon.

Apprenez l'anglais!—Les personnes qui désirent trouver de belles places à remplir à l'entrée de l'hiver, et qui ne parlent ni ne comprennent l'anglais, doivent se présenter immédiatement au grand établissement des langues du Prof. Brette, 18 rue St Charles.

Il y a trois grands appartements spécialement pour cette langue, et plusieurs Américains engagés exprès pour familiariser les oreilles et la langue des élèves aux sons et à la vraie prononciation de l'anglais.

Correspondance mexicaine.

Aux Editeurs de l'Abeille.

Mexico, 19 septembre 1857.

Messieurs,

Les journaux vous mettront au courant de la situation générale; vous verrez que le Congrès n'a pas pu se réunir encore faute d'un nombre de députés suffisant pour ouvrir légalement la session. Il n'en manque actuellement que huit, et demain ou après demain, probablement, la Chambre aura son *quorum*; mais je vois ce matin, dans le *Trait d'Union*, que pour donner plus de solennité à l'installation, on parle de la retarder jusqu'au 27 du courant, seconde fête de l'Indépendance.

En attendant, tout est en suspens; les esprits sont inquiets; nous sommes sans cabinet, car il est évident que les ministres en masse ont déposé leurs portefeuilles avant hier; ils ont continué, depuis, à expédier les affaires courantes sur les instances de M. Comonfort. Je pourrais presque ajouter que nous sommes sans président; car M. Comonfort ne devrait plus être revêtu des facultés qu'il tient du plan d'Ayutla, et aurait au contraire pour s'asseoir constitutionnellement dans son fauteuil présidentiel, être proclamé par le Congrès.

Quant aux intentions de coup d'Etat, que l'on a prêtées à M. Comonfort, j'ai tout lieu de croire qu'il n'y a jamais pensé sérieusement. La violence, jusqu'à ce jour, n'a pas été le moyen de gouvernement de notre président; il a préféré mettre en œuvre l'adresse et la ruse, ce qui ne lui a pas parfaitement réussi, et ce qui l'aurait fait tomber sans le bonheur véritablement extraordinaire qui le protège dans ses actes et même dans ses fautes. Dans [illegible], presque unanime, ce n'est pas de la violence qu'on demanderait à M. Comonfort, mais de la force; il n'en a pas voulu faire jusqu'à ce jour. Certaines personnes prétendent que le vrai Comonfort ne s'est pas encore montré; que le président a suivi jusqu'ici une règle de conduite en dehors de son caractère et de ses véritables aspirations, tant que l'origine de son pouvoir n'était ni bien définie, ni de nature à l'affermir solidement dans le fauteuil présidentiel; mais que du jour où son élection, consacrée par le vote populaire, sera proclamée par les représentants du pays, nous verrons se produire un autre homme et une autre politique, politique, cette fois, de vigueur et d'énergie.—Dieu le veuille!

Vous verrez comment s'est terminée l'affaire de Tehuantepec; M. Soulé parcourt, en ce moment, la côte de l'Etat de Vera Cruz et s'embarquera le 1er octobre sur le *Texas*, pour retourner chez vous; MM. Benjamin et La Sère sont toujours ici; de concert avec M. Forsyth, ils négocient de nouveaux traités avec le Mexique, aujourd'hui que la question de Tehuantepec est réglée,—condition *sine qua non* imposée par M. Buchanan à l'ouverture de ces négociations.—Je doute fort qu'on en vienne à s'entendre: le gouvernement mexicain est disposé peu favorablement, aujourd'hui qu'il est à peu près certain de n'avoir pas la guerre avec l'Espagne.

Les négociations portent ou sur l'achat d'une partie de la Sonore et de la Californie, ou seulement sur l'acquisition du droit de transit à travers une partie de la république mexicaine, pour les besoins du tracé du chemin de fer du Pacifique. M. Comonfort ne paraît pas mieux disposé pour l'une de ces propositions que pour l'autre.

LES MORMONS EN SUISSE.—On assure qu'un grand baptême de Mormons a été accompli dernièrement dans le lac de Zurich. La police n'est pas intervenue pour empêcher la cérémonie, mais les populations, qui s'étaient réunies en foule, se sont jetées sur les nouveaux convertis et les ont ramenés à coups de bâton chez eux. Le prêtre mormon a, dit-on, été particulièrement maltraité.

ANECDOTE.

Le comte de ... a soixante ans, et n'est pas arrivé encore à l'âge de raison. Il a passé sa vie à jouer au galant et ne renonce pas, sur ses vieux jours, à cet agréable passe-temps.

Cette année, il vint chercher aventures aux eaux d'Uriage. Là, il fit la rencontre d'une jeune danseuse espagnole, en devint amoureux et ne négligea rien pour lui plaire.

Comment plaire à une danseuse espagnole? Je ne saurais vous le dire, mais le moyen qu'employa le vieux galantin est au premier abord assez singulier. Il fit des vers à la brune Pepita, des vers français: la belle étrangère n'y comprit pas un mot. Mais, en femme qui connaît son métier, elle supputa ce qu'on peut attendre, bon an, mal an, d'un barbon assez fou pour faire des vers et parler d'amour: ayant bien médité sur la valeur de l'hommage poétique, elle conclut qu'elle devait l'agréer et s'en montrer fort aise.

Par quelques menues faveurs, accordées à propos, un sourire, une œillade, un signe de tête, un mot à l'oreille, Pepita entretint l'espérance dans le cœur du comte. Elle sut irriter et ne point décourager son amour: elle fut tour à tour douce et cruelle, aimable et fière, dédaigneuse et provoquante, si jolie, en un mot, et si capricieuse que le vieillard n'y tenant plus, imposa silence à son avarice et se décida à offrir un cachemire des Indes.

Une fois cette résolution bien prise, il se rend à .... et descend chez un marchand de nouveautés;

—Bonjour, monsieur Droguet, bonjour.

—Monsieur le comte, j'ai bien l'honneur de vous saluer. Que puis-je faire pour votre service?

—Mon cher, j'ai un petit cadeau à faire: un châle.

—Oh! M. le comte arrive à propos. Je viens de recevoir un envoi de cachemires magnifiques.

—Voyons ces merveilles.

Le comte chaussa son binocle et le marchand déploya cinq ou six châles.

—Combien celui-ci?

—Trois mille francs, monsieur le comte.

—Peste! n'en rabattrez-vous rien?

—Impossible, c'est au plus juste prix.

—C'est votre dernier mot?

—Oui, monsieur le comte.

—Eh bien! alors nous verrons. Adieu, monsieur Droguet.

Quand le comte fut sorti du magasin, M. Droguet entra en méditation; conversant avec lui-même, il se tint à peu près ce langage:

—A qui peut être destiné ce châle? M. le comte est trop vieux pour avoir une maîtresse; il n'a pas de nièce qui se marie; je lui ai déjà vendu plusieurs choses pour sa femme. Je me trompe fort, ou c'est bien à la comtesse que le châle est destiné....

Il cessa de parler, et se mit à agir. Il enveloppa le châle, prit son chapeau et courut au logis de la comtesse.

—Madame, lui dit-il d'un air mystérieux, je viens vous livrer un important secret; veuillez m'entendre et ne pas me trahir.

La comtesse ouvrant de grands yeux et légèrement émue:

—Parlez, monsieur Droguet; de quoi s'agit-il?

—Vraiment, madame, je n'ose.... Je crains de me rendre coupable d'un acte d'indiscrétion.... Tenez, tout bien considéré, madame la comtesse, je vous supplie de m'excuser; je me retire.

—Monsieur Droguet, vous moquez-vous? Veuillez parler.

—Eh bien! puisqu'il le faut, je vais tout vous dire. M. le comte, votre mari, est venu chez moi, et m'a demandé un cachemire des Indes; le voici, madame: il vaut 3,000 francs. M. le comte n'en veut donner que 2,500 francs, et nous en sommes là. Comme c'est un cadeau qu'il vous destine, j'ai cru que, par votre entremise, le marché pourrait se conclure, et je suis venu vous en parler.

—Vous avez bien fait, M. Droguet.... Ce cher Ludovic! malgré toutes ses légèretés, c'est un bon cœur. Au fond, il m'a toujours aimée...... Ecoutez, il me vient une idée. Ce châle est charmant; il le serait moins qu'il me plairait encore, parce que mon mari a eu la pensée de me l'offrir. Il est certain qu'il est un peu cher, M. Droguet, et je conçois qu'on ait marchandé, avant de le prendre. Mais, moi j'y tiens absolument, et j'ai trouvé un moyen de tout arranger. Attendez-moi là une seconde.

La respectable matrone sauta comme un oiseau dans la chambre voisine; M. Droguet se frotta les mains, et se regardant dans la glace, s'adressa à lui-même un gracieux sourire. Ce compliment muet voulait dire:

—Bien joué, Droguet! je suis content de toi, mon ami!

La comtesse revint, et parlant à voix basse:

—Tenez, voici les 500 francs que mon mari vous refuse. Ecrivez-lui sur-le-champ que, réflexion faite, et désirant conserver sa pratique, vous lui abandonnez le châle pour le prix qu'il vous en a offert. Surtout, bouche close. Je n'ai pas besoin de vous le dire.

M. Droguet écrivit au comte, qui était retourné à Uriage, et lui envoya le cachemire.

—A la bonne heure! s'écria M. de.... Les marchands sont bien tous les mêmes! Si nous les laissions faire, ces drôles-là nous mangeraient la laine sur le dos. Mais sachez vous y prendre, et vous les amènerez toujours à composition. Cinq cents francs! ma foi, c'est une économie sérieuse au chapitre de mes fonds secrets. Quant au châle, que je l'aie payé 3,000 fr. ou 2,500 fr., il n'en fera ni plus ni moins de plaisir à cette chère Pepita.

Depuis cinq jours déjà la comtesse avait donné ses cinq cents francs et attendait le cadeau de son galant époux. Etonnée de ce retard, elle adressa le billet suivant à M. Droguet:

"Avez vous écrit? avez-vous envoyé le châle? Je n'entends parler de rien, j'en suis surprise, et commence à m'inquiéter."

M. Droguet accourut à l'hôtel de la comtesse, affirma que la lettre et le châle avaient été envoyés, et sortit à reculons.

—Qu'est-ce à dire? s'écria la noble dame quand elle fut seule, et quel jeu jouons-nous là? Il faut que j'éclaircisse cette affaire, et ce soir même je serai à Uriage.

Elle fit atteler, ordonna de marcher bon train, et arriva à l'établissement de bains à cette heure mystérieuse et calme où les baigneurs, au sortir de table,

Entre la nuit qui vient et le jour qui s'enfuit,

s'assemblent sous les arbres de la promenade commune, ou s'égarent dans les sentiers solitaires.

Dans la foule des promeneurs, la comtesse cherche son mari, et ne le trouve point, lorsqu'elle avise un petit groupe, où la conversation paraît très vive et très joyeuse. Au milieu des éclats de rire, elle croit reconnaître la voix du comte; elle approche. C'est bien lui! Ce cher Ludovic rit de si bon cœur, qu'il n'a garde de voir sa femme; mais sa femme le voit bien; et un soupçon terrible lui traverse l'esprit:

—Quelle est cette péronnelle que mon mari serre de si près?

Elle fait un pas en avant:

—Horreur! mon châle sur les épaules de cette drôlesse!....

Elle dit et gagne l'appartement de son mari. Quand l'infidèle vint se coucher, il se trouva en présence de sa femme, qui se dressa comme une lionne, et lui lava la tête d'importance. La scène fut si orageuse, les chambres de l'hôtel sont séparées par des cloisons si minces, que les voisins entendirent très distinctement toute la querelle, et, le lendemain matin, cette aventure était l'objet de tous les entretiens. Depuis les marmitons de l'établissement jusqu'à ses plus nobles hôtes, tout le monde s'égaya aux dépens du ménage sexagénaire.

Après un pareil scandale, le comte alla trouver la belle Pepita et lui dit:

—Je pars; voulez-vous me suivre? J'ai brûlé mes vaisseaux et je suis tout à vous.

Le lendemain, la jeune señora et son vieil amant gagnaient à toute bride la frontière du beau pays des Espagnes, où s'achèvera, Dieu sait comment, leur roman comique.

La comtesse, qui prend la vie plus au sérieux, intente un procès en séparation de corps contre le volage Ludovic.

FEUILLETON.

LE PRIX DU SANG.

(Scènes de la vie arabe.)

X.

LE PROCES.

Enfermé dans sa tente, Mebrouk se débarrassa de ses riches vêtemens, puis il se coucha sur une natte, gardant le silence, et se frappant rudement le front de temps à autre, comme pour en faire jaillir une idée.

Amina était assise à quelques pas de lui, et le regardait avec une vague inquiétude, ayant l'air de douter qu'un si jeune enfant put accomplir la lourde tâche dont il s'était généreusement chargé.

—Frère, lui dit-elle, ajoute mon courage au tien, et consulte-moi; peut-être pourrai-je te conseiller.

—Laisse-moi, répondit Mebrouk, ne vois-tu pas que Dieu m'inspire?

—Et me diras-tu, comme le faisait Salem, ce que ta prudence aura décidé?

—Non.... j'agirai, laisse-moi.

Mebrouk employa le reste de la journée en méditation; il ne prit que fort peu de nourriture, se coucha de bonne heure, et Amina dut s'étonner de le voir dormir paisiblement.

Le lendemain, ses ablutions faites, Mebrouk s'habilla de vêtemens grossiers et alla emprunter une mule à ses voisins, sur cette mule il chargea les sacoches de Ben-Chérif, puis il pria un ami de prendre Chitann en main et de l'accompagner, lui conduisant la mule jusqu'au campement de l'émir.

Arrivé au camp, Mebrouk se fit montrer la tente de Khalaf, et s'adressant à un esclave assis devant la portière de cette tente, il lui dit:

—Si ton maître dort, éveille-le, car j'ai à lui parler, et c'est l'heure où tout fils de chérif est accessible aux croyants.

L'esclave, intimidé par ces mots, prononcés d'une voix brève et ferme, obéit.

—Entre, répondit-il, mon maître consent à te recevoir.

—Ah! tu es le frère du pauvre Salem, commença légèrement Khalaf en affectant quelque bienveillance pour le jeune favori de l'émir: allons, console-toi: *Dieu le couvrira de sa pitié!* et déjà il te comble de ses dons.

Mebrouk promena d'abord un regard dédaigneux autour de lui et sur le riche ameublement de la tente de Ben-Chérif.

—Ces dons du ciel ne me seront agréables, dit-il enfin, qu'après mon devoir accompli.

—Et cette œuvre? demanda Khalaf avec distraction.

—Mon frère n'est pas vengé!

—Oh! Brahim-ben-Taïeb est riche, le prix du sang fera ta fortune, s'il plaît à Dieu!

Mebrouk tressaillit, mais il se contint et sa colère s'exhala dans un sourire plein de fiel et de mépris.

—C'est donc le kaïd de Zemmora qui a fait assassiner mon frère? reprit-il.

—Oui, d'après son propre aveu.

—Et vous savez comment ce crime a été commis?

—J'avais laissé ton frère à Zemmora, après avoir enlevé ma fiancée, que l'avare et avide Ben-Taïeb voulait séquestrer et épouser contre son gré. Salem m'avait vendu sa jument Messaouda, dont j'avais besoin pour l'enlèvement, et il s'était obstiné, malgré mes conseils, à ne pas nous suivre, disant qu'il était *l'hôte de Dieu* du kaïd, et ne pouvait, sous ce titre sacré, redouter aucune embûche. En effet, on a laissé partir ton frère, mais le kaïd s'est traîtreusement mis à sa poursuite, et l'ayant atteint dans la plaine de l'Habrah, il l'a fait décapiter...... Dieu punira cette méchante action!

—Et voilà tout? demanda Mebrouk, dont l'œil ardent se fixa sur Ben Chérif.

—Voilà tout.

—Ainsi, quand vous vous êtes fait suivre de mon frère pour votre expédition, vous ne l'avez pas trompé, vous ne l'avez pas attiré dans un piège?.... Vous lui avez bien et sincèrement dit tous vos projets? Il n'était pas seulement complice d'une visite à votre maîtresse, il était complice du rapt que vous avez exécuté?

—Je te pardonne ces questions par considération pour ta douleur, et j'y réponds, pour cela, sans colère. Oui, ton frère était en tout d'accord avec moi, et je lui avais donné beaucoup d'argent pour qu'il m'assistât dans mon entreprise. Son heure était venue, il faut t'en consoler et réclamer de Brahim-Ben-Taïeb le prix du sang, car il t'est dû.

—Bien! fit Mebrouk avec un soupir, je vous remercie de votre franchise.... Parlons maintenant de Messaouda: mon frère peut vous l'avoir prêtée, mais il ne l'a pas vendue?

—Insolent! ne crains-tu pas que je te fasse châtier par mes schiaouss?

—Ecoutez, seigneur Khalaf.... Je ne crains rien au monde, n'oubliez pas cet aveu, et ne me menacez pas quand vous savez que votre tente est voisine de celle de l'émir, où j'ai un refuge assuré; répondez plutôt à mes questions avec la sincérité dont vous avez déjà fait preuve.... Je ne suis pas un enfant, je suis un homme, et un homme irrité.... Lisez dans mes yeux!....

Cette riposte audacieuse fit frissonner Ben-Chérif; il ne savait que trop combien l'émir affectionnait ce noble et brave jeune homme, et sa conscience troublée éprouva une certaine épouvante à ce ton résolu, à ce langage énergique de Mebrouk, dont le regard flamboyait de haine et de dégoût.

—J'oublie, en effet, qui j'écoute, répondit Khalaf en souriant; ta jeunesse et ton malheur te donnent le droit de parler ici librement. Ton frère m'a confié qu'il était las de sa pauvreté, et comme il admirait fort les vertus de mon cheval Chitann, qui défie tous les étalons du Tell et du Sahel, il m'a proposé de le troquer contre Messaouda si je voulais lui donner en retour une grosse somme d'argent. Je n'avais rien à refuser à un homme qui me rendait un important service, et nous sommes tombés d'accord pour quatre mille boudjous, que j'ai fait porter dans ta tente.... Ne les as-tu pas reçus?

—Je vous les rapporte.

—Qu'en ferais-je?

—Affirmerez-vous sous serment la vérité de vos paroles? demanda Mebrouk, sans répondre à la question.

—Sans doute.... j'en jure par Eblis, l'ange de la révolte, et par le Zacoum, qui porte pour fruits au fond de l'enfer, les corps des suppliciés....

—Notre seigneur Mohammed a dit, interrompit Mebrouk avec l'horreur que lui causaient ces sermens infernaux: "*Quiconque prend Satan pour patron plutôt que Dieu, celui-là est perdu d'une perte évidente!*" Vous jurez par des êtres maudits, dois-je vous croire?

—Tu es bien savant pour ton âge?

—Mon frère m'a instruit dans la parole et la crainte du prophète; si j'étais fils de chérif, je n'oserais pas témoigner ainsi que vous; mais ceci est votre affaire, comme l'emploi de l'argent que je vous rapporte. Seigneur Khalaf, je suis venu rompre votre marché avec mon frère. Il a fallu que Salem perdît la raison pour qu'il vous cédât sa jument. Votre cheval Chitann est devant votre tente ainsi qu'une mule chargée de vos boudjous.... J'ai voulu que cette somme vous fût rendue avec le même apparat que vous avez mis à nous la livrer.... Ordonnez que Messaouda me soit restituée sur-le-champ.

Pour toute réponse, Khalaf se leva et appela ses schiaouss.

—Délivrez-moi de cet importun, leur cria-t-il, et bâtonnez-le.

Les schiaouss se jetèrent sur Mebrouk, et le saisirent avec la rude dextérité qu'ils déploient dans l'exercice de leurs fonctions; l'enfant ne leur opposa aucune résistance, mais il couvrit Khalaf d'un regard écrasant.

Dans ce moment, le rideau de la tente de Ben-Chérif s'entr'ouvrit; une femme, voilée de son haïk, étendit une main délicate vers Mebrouk, et dit:

—Le frère de ce jeune homme est mort en se dévouant à la cause qui était la mienne, ô Ben-Chérif, voudrais-tu donc qu'un crime d'ingratitude te fût reproché *au jour de la rétribution!* (Le jour du jugement dernier.) Pour l'amour de moi, que Mebrouk, frère de Salem, s'en aille en paix!

Et Meryem disparut, car c'était elle qui avait parlé.

—Qu'on le jette loin d'ici, reprit Ben-Chérif, et malheur à lui s'il se représente encore le mensonge et l'injure à la bouche.

Mebrouk avait souri pendant que Meryem le prenait sous sa protection; il parut indifférent à cette charitable intervention, et, répondant à Khalaf il lui dit d'une voix glacée par l'excès de la colère:

—Je connais le chemin pour sortir de la tente.... Prie Dieu que je l'oublie quand je voudrai le reprendre.

Puis échappant aux schiaouss, il se précipita dehors.

—Abandonne le cheval et les sacoches! cria-t-il à l'homme qui l'attendait; monte sur la mule, et cours annoncer au douar que je me suis déjà débarrassé de l'un des fardeaux de mon honneur!

Sans s'inquiéter de ce que pourraient devenir le cheval Chitann et les boudjous de Ben-Chérif, Mebrouk se dirigea d'un pas tranquille vers la tente de l'émir. Cette tente était ouverte aux plaideurs de tout âge et de tout sexe, venant implorer la justice *infaillible* du grand et savant marabout.

Mebrouk prit rang parmi ces gens, qui, tous, étaient du peuple, et il attendit, patiemment, dans la poussière, attendant que son tour vint de se prosterner devant la face auguste d'Abd-el-Kader.

—Eh quoi! lui dit l'émir avec un sourire bienveillant: à peine de retour, te voilà en procès: t'aurait-on volé tes beaux habits, ou les armes, ou le cheval que je t'ai donnés hier? pourquoi te présentes-tu couvert de haillons quand je t'ai fait riche?

—Seigneur, répondit Mebrouk, votre esprit est un refuge de sagesse, votre raison est un foyer de lumière, votre sainteté est un temple de justice, et c'est pour vous poser quatre questions qui mettent mon ignorance à la torture, que je me prosterne, à cette heure, à vos pieds.

—Parle.

—Seigneur, le vol accouplé au mensonge est il un crime détestable aux hommes comme à Dieu?

—Si le vol est préjudiciable à l'ennemi auquel on a déclaré la guerre, si un infidèle en est victime, c'est œuvre méritoire; mais quiconque a volé ceux qui sont en paix avec lui goûtera le châtiment éternel. Ceci est écrit au livre du prophète.

—*Louange à Dieu souverain de l'univers*, votre parole est d'or, et je m'en souviendrai.

—Quelle est ta seconde question?

—Seigneur, celui qui trompe un homme libre en le précipitant, par de fallacieuses promesses, dans une entreprise dont, seul, il doit tirer profit, et qui abandonne son serviteur ou son ami au plus fort du danger, celui là est il méprisable aux hommes comme à Dieu?

—L'ange de la mort rendra compte de sa lâcheté au jour de sa fin, qui sera certainement avancée d'une manière funeste.

—*Louange à Dieu seulement!* vous avez la sagesse de Salomon, fils de David!

—Ta troisième question?

—Celui qui tue dans un accès de rage un innocent pour un coupable, n'est il pas responsable de ce meurtre devant les hommes et devant Dieu?

—Il doit le prix du sang aux hommes et Dieu le jugera selon son repentir.

—Et si le pauvre homme le père, le fils, le frère, le neveu, ou le cousin du mort, ne refuse le prix du sang comme une réparation insuffisante?

—La loi de Dieu, car le plaignant doit la consulter en demandant justice à ses chefs naturels, et si la loi le condamne que le prix du sang soit payé, le plaignant doit se soumettre à son arrêt.

—Très bien! murmura Mebrouk sans trahir aucune émotion.

—Tu n'as plus rien à me demander?

—Je vais donc parler pour toi, Mebrouk, et te montrer en cela mon affection. Ton frère a été mis à mort par Brahim-ben-Taïeb; ton frère s'était rendu avec Khalaf chez Ben-Chérif, notre ami, dans le douar de Zemmora, pour favoriser une entrevue de Ben-Chérif et de la nièce du kaïd. Les circonstances que Ben-Chérif ne pouvait pas prévoir ont nécessité l'enlèvement de la jeune fille par son fiancé; ton frère n'a pas voulu suivre les conseils de Ben-Chérif, il s'est attardé dans le douar de Zemmora, et, signalé à Ben Taïeb comme un ravisseur, il a été par ordre de ce chef mis à mort. C'est un grand malheur pour toi et pour nous; mais Khalaf Ben Chérif est innocent et Brahim-ben-Taïeb n'est coupable que d'une fatale précipitation.... Il te doit le prix du sang et rien de plus. D'ailleurs, écoute encore ceci: le kaïd de Zemmora m'a demandé justice en se plaignant de la violation de sa demeure par Ben-Chérif, et je l'ai assigné à comparaître aujourd'hui même devant moi.... Tiens, regarde ce nuage de poussière, c'est le goum des Flittas, le kaïd en tête.... Nous allons juger cette malheureuse affaire [illegible] Khalaf Ben Chérif [illegible]. Les gens de ton douar seront présents; la veuve de ton frère sera placée sous ma protection, et, s'il plaît à Dieu, je prononcerai une sentence qui ramènera la paix dans tous les cœurs pour qu'ils s'unissent contre les chrétiens dont les bataillons viennent à nous.

—J'attendrai! répondit Mebrouk, qui avait écouté ce discours avec l'apparence d'une religieuse attention, et dans l'attitude d'un profond respect, quand sa pensée s'égarait au loin, cherchant d'autres aliments pour sa vengeance.

L'émir avait deviné, au premier mot de la plainte de Mebrouk, que ce noble enfant allait le prendre pour arbitre entre Khalaf, le kaïd Ben-Taïeb et lui; l'émir avait, depuis longtemps, fixé son opinion sur les deux premiers, la conduite hypocrite de Ben-Chérif, la conduite sanguinaire de Ben-Taïeb, [illegible] Quant à Mebrouk, c'était un enfant inoffensif, par lui même autant que par ses relations; un jugement solennel prononcé par la majestueuse autorité du prince des chérifs devait l'éblouir et le convaincre de l'injustice de sa cause; Ben-Thaëb, meurtrier excusable de son frère, lui payerait le prix du sang pour l'acquit de sa conscience et le repos de son amour propre; ses amis seraient les premiers à le blâmer s'il se révoltait contre l'équité d'un pareil jugement et la saveur du maître et les fumées de la gloire achèveraient de calmer sa généreuse irritation.

L'émir se promettait de condamner Khalef à ajouter mille boudjous au prix payé de Messaouda; et, certes, nul dans le pays, ne manquerait d'applaudir à ce grand acte de saine justice.

En raisonnant ainsi, Abd-el-Kader pensait satisfaire son monde et se bien servir lui tout le premier, car il avait une guerre difficile sur les bras, et sa jeune puissance ne pouvait pas, sans commettre une faute capitale, se priver, à propos d'une querelle domestique, du concours d'un chef en renom comme Ben-Chérif, ou de partisans aussi zélés que les Flittas et les Hachem Garabas. Or, les haines sont vivaces, impétueuses et sourdes à toute conciliation, parmi ces peuplades avides de disputes et de combats. Il fallait que l'émir usât savamment de son prestige, de son caractère religieux, et mît en œuvre toutes les subtilités de sa rusée politique pour empêcher les Flittas, animés par le kaïd Ben-Thaëb outragé, n'exigeassent le châtiment de Khalaf, et pour détourner les Hachem-Garabas du désir d'embrasser la cause de Mebrouk, ce qui eût amené un inévitable conflit entre ces deux tribus. Ce conflit aurait détaché des étendards d'Abd-el-Kader des milliers de cavaliers engagés déjà dans la guerre sainte, et arrêté, dès son essor, la colossale ambition du fils de Mahedddinn (Abd-el-Kader est fils du marabout Mahedddinn), qui fondait, sur sa lutte avec les chrétiens, son espoir de régner en despote dans toute l'étendue de l'immense territoire aujourd'hui conquis par nos armes.

L'émir ne négligeait rien à cette époque pour se populariser; déjà il passait, à bon droit, pour le plus élégant et le plus habile cavalier de la plaine, et, s'il prodiguait sa vie dans les combats, c'était dans le double but de signaler son audace aux yeux de ses ennemis, et de se donner pour invulnérable à ses partisans superstitieux. Sa réputation de sainteté s'était au loin répandue, et l'élévation de son esprit lui assurait un ascendant manifeste sur tous ses adhérents. Voulant se compléter par des vertus patriarcales, il affectait une grande simplicité dans son costume, dans ses actions, dans son langage et ses formes; il se laissait approcher aisément, instruisait les procès les plus infimes, comme un kadi; montrait à tous une grande douceur, mais gravait dans son implacable mémoire les noms des chefs qui lui faisaient obstacle, les réservant, dans le silence de sa rancune, à de terribles exemples!

Plus tard, et même dès l'année 1836, l'émir changea de système: il avait grandi, il prit le caractère de la souveraineté, conservant toutefois de ses anciennes pratiques, celles que lui commandait l'austère majesté de sa prétendue mission religieuse ou plutôt divine. Mais il se tint à l'écart dans les batailles, abandonna les mœurs familières dont il s'était servi pour séduire, et, n'ayant plus besoin de plaire, il ne songea qu'à gouverner.

Cette digression était nécessaire pour l'intelligence des événements qui vont suivre, et nous n'avons pas su résister à la tentation d'esquisser, en passant, la physionomie d'un personnage destiné à vivre éternellement dans les légendes du pays qu'il nous a si vaillamment et obstinément disputé.

Nous reprenons maintenant notre récit.

(*A continuer.*) A. DE GONDRECOURT.

PASTILLES DE SALSEPAREILLE.—Les pastilles de salsepareille du Dr Héren sont toujours en grande demande et leur popularité s'accroît en raison des cures qu'elles ont opérées. De nombreuses attestations ont déjà été publiées dans l'ABEILLE. Nous apprenons que M. Héren en possède beaucoup d'autres [illegible]

Décédée, à minuit et demi, à l'âge de 16 mois, MARIE HELOISE DUSSUMIER, fille unique d'Edouard Dussumier et de dame Héloïse Fasende. Les amis et connaissances des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures et demie. Le convoi partira de la maison, rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe.

Aux voyageurs.—Les voyageurs doivent, à cette époque de l'année, se procurer les AMERS DU Dr HOSTETTER, car tous ceux qui en ont fait l'essai reconnaissent qu'ils aident la nature. Lorsque le voyageur change d'eau et de nourriture, ce remède est le seul dans lequel il puisse placer une entière confiance. Les personnes qui y ont eu recours en font le plus grand éloge. A vendre par tous les marchands et pharmaciens, et par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres. 23 sep—6f v et c

VICTIMES DES RHUMATISMES, Lisez ceci!
Clearport, comté Fairfield, O., 4 juin 1857.
Au Dr C. W. Roback, No 6, East Fourth street, Cincinnati, O.—Mon cher monsieur—Je m'engageai ce printemps, à travailler tout l'été sur une ferme, mais ayant été atteint de rhumatisme et ne pouvant presque rien faire, je fus forcé d'abandonner mes travaux. Après avoir gardé la chambre quelque temps, j'achetai de vos agents ici, MM. Abbott & Moss, une boîte de vos Pilules et une bouteille de votre remède Scandinave pour la purification du sang. Je fus radicalement guéri. Convaincu que c'est un remède précieux, je vous adresse cette lettre que vous pouvez faire publier si vous le jugez convenable. J'espère que mon expérience sera utile aux personnes atteintes des rhumatismes. SILAS SPRINGER. 21 juil

Les délais sont dangereux! Pourquoi souffrir de la toux du rhume, de l'influenza, de l'asthme, etc, lorsqu'on peut être guéri si vite, par le Cand. médicament dont un nouvel envoi vient d'être reçu par l'agent, WILLIAM BOGEL, Droguiste et Apothicaire, Encoignure Chartres et Douane.

Arrêtez cette affreuse toux! Prenez le CAND. MEDICAMENTE de WISTAR, remède infaillible et prompt pour le rhume, la toux, l'influenza, l'asthme, l'irritation de l'estomac, etc. A vendre en gros et en détail, par WILLIAM BOGEL, Droguiste et Apothicaire, Encoignure Chartres et Douane. 26 sept

Le navire WURTEMBERG, capitaine McLellan, de Bordeaux, est actuellement en déchargement. Les marchandises pour lesquelles on n'aura pas obtenu de permis, sous cinq jours, seront envoyées aux magasins publics. BAXTER, LOVELL & Co. 23 sept

J. D. DAMERON & Co, No 124, rue du Canal,
TAPIS! TAPIS!!
Nous recevons en ce moment un grand assortiment de tapis de nouveaux genres, tels que: Tapis de velours et de Bruxelles, do à trois plis, do Ingrains, de fil et laine d'Allemagne, do Vénitiens, de de Bruxelles et couleurs, pour escaliers. Devants de cheminées, Baizes, Paillassons, etc, Lampasade, Brocatelle, Satin de laine, damas laine, Lastings imprimés, Reps, corniches, galeries, patères et embrasses, etc. Transparents pour fenêtres. Une grande variété de couvertures de tables et de pianos de nouveaux dessins, drap de billard, tapis de dessert toile cirée, pour table. Toile cirée. Large de 3 à 24 pieds, de diverses qualités. 28 sept—6

Marchandises d'Automne!
D. P. SCANLAN & Co. Nos 12 et 14, rue de Chartres,
Viennent de faire l'ouverture d'un assortiment complet de marchandises d'automne comprenant tout ce qu'il y a de plus nouveau sur les marchés de Paris et de New York, entr'autres: Soieries en couleurs pour robes, des genres cannelé et laine cachemire, Brocart, chiné, rayé, à dessins, broché etc. Robes de soie à volans, à quilles, à laize et bayadère. Soieries noires unies et à losanges en pièces et en robes. Moire antique noire et en couleur. Valencias, challis, cachemires, mousselines de laine et indiennes françaises en pièces et en robes. Châles et écharpes en chenille, pluche et cachemire brodé. Broderies et dentelles. Aussi: un assortiment choisi de MODES RUBANS et FLEURS. Un grand envoi de GARNITURES Venant d'être reçues. 2 caisses SOIERIES à 75 cts. et à $1 la yarde. 28 sept—6t

ON DEMANDE Une ouvrière de première classe qui entende parfaitement la coupe et la confection des Robes et Manteaux et qui puisse prendre charge de ce département. S'adresser à D. P. SCANLAN & Co, No 12 rue de Chartres. 28 sept—1m

IMPORTATION DIRECTE. Rillieux & Reggio No 238, RUE BOURBON,
Viennent de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord leur assortiment de Marchandises d'hiver, consistant en: Soieries noires et en couleur, Satin de laine, Mérinos français, dito à losange, cachemire uni et imprimé, mousseline laine imprimée et unie, barpour, alepine et poil de chèvres, popeline fantaisie, alpaca couleur et noir, tartan imprimé, damas soie, [illegible] indiennes à meubles françaises, anglaises et américaines, rideaux tulle et mousseline brodée, mousseline Jacquard, [illegible] cotons blancs et écrus de toutes largeurs et qualités, [illegible] Mouchoirs de crêpe pour dames, châles [illegible], châles tartan, châles cachemire noir, [illegible] Bas et chaussettes [illegible] 28 sept

DEMANDE—ASSISTANT PROFESSEUR—On demande un assistant-professeur de français [illegible] S'adresser au bureau de "New-Orleans Times." 28 sept—3

Nous donnons avis au public et à qui cela peut concerner [illegible] Nouvelle Orléans, 24 septembre 1857. GRATIAA, COMMAGERE & Co. 28 sept

EN débarquement du navire Protector, de Bordeaux:—4 barils clair-Laurentien, 200 paniers huile d'olive, [illegible] caisses figues sèches, 25 do prunes, 250 do sardines de Nantes, nouvelles, ½ et ¼ de boîtes, 50 do conserves assorties, 50 do fraises au jus, nouvelle récolte. A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co, 20, Douane. 28 sept

COUVERTURES françaises, extra—34 balles des couvertures françaises, bien connues, Z. Grenier, en débarque du navire Protector. A vendre par GRATIAA, COMMAGERE & Co, 20 rue de la Douane. 28 sept

DIVERS:—130 barriques vin rouge St Emilion, 35 barriques do do Pauillac Médoc, 25 do do do Haut Fleurie, 1852, [illegible] do do do St-Estèphe, vieux, [illegible] do do do St-Julien Médoc, [illegible] do do do St Emilion, 1er cru, 4 do do do Queyrie, 50 caisses do do C. C. La Mission 1846, 19 do do do Cos Labory 1847, vieux, 60 do vieux muscat, en magasin et à vendre par LOUIS F. MAXENT, 50, rue Toulouse. 28 sept

GRAND VIN Château Lafite 1846! 24 caisses de 12 bouteilles, à vendre par LOUIS F. MAXENT, 50, rue Toulouse. 28 sept

VIN BLANC—25 caisses Sauternes en demi-bouteilles; 10 caisses Barsac 1847, vieux, à vendre par LOUIS F MAXENT, 50 rue Toulouse. 28 sep

EN débarquement du navire Protector de Bordeaux:—12 barriques vin rouge Canon St-Emilion; 24 demi do do do do; 64 caisses vin rouge St-Estèphe. A vendre par LOUIS F MAXENT, 50 rue Toulouse. 28 sept

NOIR ANIMAL—de qualité fraîche et supérieure, pour raffiner le sucre, à vendre par ALFRED KEARNEY, 72 rue des Magasins. 24 sept

POMMES DE TERRE—200 barils Mechanics, de Louisville, en magasin. Fèves—100 barils fèves du Nord, larges et plates, en magasin. Ognons—300 barils et sacs, de choix, do. Pommes sèches—60 barils, nouvelles, du Nord, en déchargement du navire Aguila. Farine—300 barils extra et superfine, en magasin. Petits pois—25 barils et demi barils do. Orge—30 caisses orge perlé nouveau du Nord do. Pommes—50 barils de choix, propres à embarquer, en magasin. A vendre par CHOPARD & MARES, 53 rue Tchoupitoulas. 28 sept

NOUS ne paierons, pour les charriages d'objets en déchargement que ceux faits sur notre ordre écrit. CHOPARD & MARES, 53 rue Tchoupitoulas. 28 sep

EN débarquement du navire Protector, de Bordeaux:—31 bques vin rouge St-Estèphe médoc, bon ordin. 100 caisses de 12 bouteilles vin rouge do; 50 do 24½ do Cantenac médoc; 151 do 12 do margaux médoc 1846; 50 do 24½ do do; 66 do 12 vin blanc Haut Sauterne; 40 do 24½ do do do; 20 do moutarde Tardy et Moucamp; 4 barils vieux cognac fine champagne. A vendre par B. TALAMON, 181, rue Royale. 28sept

150 PANIERS de 12 bouteilles huile d'olive James Plagniol; 50 do 24½ do do do; 20 bques vin rouge de Marseille, marque Bergasse; 150 do vin rouge de Bordeaux; 20 do vin blanc Haut Sauterne; 50 barils do do; 50 caisses vin muscat; 50 do vermouth Noilly, Prat & co; 50 do do Marseau, Chappaz & co; 40 do ab inthe do; 10 do liqueurs superfines de Bordeaux; 50 paniers anisette superfine de Bordeaux; 10 caisses marasquin qualité supérieure; 10 do eau verte; 10 quarts pipe eau de vie Rochelle; 60 do do Hyduation 1860; 6 barils de fine champagne; 60 caisses prunes sèches en pantans de dif. gr. Bouchons de toute qualités. Bouteilles vides. [illegible] pour vin de Bordeaux, Madère, Porto, Cognac. En magasin et à vendre par B. TALAMON, 181, rue Royale. 28sept

A. ELIE & CHASSAIGNAC, No 30, rue de Chartres, Viennent de recevoir par le navire Heidelberg: des ORGUES à MANIVELLE, de différents genres, des boîtes à violons; violons et demi-violons. 28 sept

EN débarquement du navire Protecteur, venant de Bordeaux. [illegible] caisses de 12 bouteilles fraîches au jus, nouvelle récolte, de Joseph Pesson, de Nantes, à vendre par HENRY VALETON, 30, rue St Louis. 28 sep

EN débarquement du navire Wurtemberg, du Havre—100 caisses absinthe Suisse Ed Pernod, à vendre par J VIOSCA, Jr, 29 rue Conti. 28 sep

SOUS les clefs de la douane—40 demi pipes vin de Catalogne très corsé, 40 quarts vin d'Oporto, 250 caisses vin rouge St Julien supérieur, 100 do vin muscat, 12 bouteilles, 100 do do 24 demi do, 50 quarts et huitièmes cognac diverses marques, 150 caisses do pagne, grandes et demi bout. A vendre par J VIOSCA, Jr, 29 rue Conti. 28 sep

FICELLE—En débarquement du navire Protector, de Bordeaux—3 boucauts ficelle en pelottes, 1 do do en écheveaux. A vendre par J VIOSCA, Jr, 29 rue Conti. 28 sep

EN débarquement du navire Protector, de Bordeaux:—60 barriques vin rouge St Julien, 20 do vin blanc Haut Sauternes, 150 caisses do do, 20 do vin rouge St Julien, 20 4-mi barriques do do, 100 caisses cerises rouges, 1er choix, 50 do abricots à l'eau de vie, 25 do do 100½ boîtes sardines à l'huile Bigot, 25 do de 100¼ do do. A vendre par J VIOSCA, Jr, 29 rue Conti. 28 sep

EN magasin et à vendre par les soussignés: 125 barriques bon vin rouge ordinaire, 2 barils bon vin blanc Haut Sauterne et Chateau [illegible]; 250 caisses vin rouge St Julien Médoc, 50 do muscat de Frontignan, 6 barils imitation madère, 100 caisses câpres, olives, anchois, variantes, olives farcies, anchois à l'huile, 75 caisses eau fleurs d'oranger, 20 estagnons do do et eau de roses, 15 caisses bitter stomachique de Vogels, 40 do Vermouth Noilly & Prat, 25 quarts et huitièmes eau-de-vie La Rochelle et Cognac. PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis. 28 sept

AMANDES—50 balles amandes à coque tendre à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis. 28 sept

SOUS les clefs de la douane—116 quarts et huitièmes eau de vie Cognac et la Rochelle des marques Bisquit, Tricoche & co, P. Michel & Fils, etc. Aussi absinthe Suisse et Kirsch, diverses marques. A vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27 rue St Louis. 28 sept

HUILE D'OLIVE—400 paniers huile d'olive surfine Plagniol, 12 bouteilles; 20 paniers huile d'olive surfine Plagniol, 24 demi bouteilles. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 28 sep

DIVERS—2000 livres gomme arabique 1re qualité; 1000 livres gomme arabique 2me qualité; 100 livres essence de Portugal; 20 sacs graine de lin; 800 jarres de 1, 2, 3 et 4 barils; 50 balles de 15 000 bouchons pointus; 300 caisses vin muscat de Frontignan; 50 do vermouth Noilly Prat & Co; 50 do de 24 paubans prunes sèches; 50 do de 50 demi boîtes champignons au nat.; 10 do de 100 do petits pois; 3 do de 100 do truffes noires 1er choix. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 28 sep

DRAWBACK—100½ de pipe vieille eau-de-vie de Cognac à Martin, 40 barils vin de Porto très doux, 10 do do Madère bonne qualité, 150 caisses vermouth Noilly, Prat & Co, 100 do do do en ½ bt., 100 do vin muscat Frontignan, 100 do do do en ½ bouteilles, 100 do de 12 bout vin blanc Haut Sauternes, 25 do de 100½ boîtes sardines à l'huile Nantes, 25 do de 100¼ boîtes do do, 20 douzaines chapeaux de paille d'Italie. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 28 sept

EN débarquement du navire Protector, de Bordeaux—300 caisses de 12 bout vin rouge St Julien Medoc, 50 do de 12 do vin blanc Haut Sauterne, 10 do absinthe Suisse de E. Pernod à Couvet, 20 do de 12 do cognac de C. F. Berger, 50 do de 100½ boîtes sardines à l'huile de Nantes, 25 do de 100¼ do do do, 25 do de 12 paubans prunes, pêches, abricots, pêches au jus, 10½ de pipe vieille eau de vie de St Brice 1829. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson. 28 sept

CHAMPAGNE—100 paniers de 12 bouteilles vin de Champagne Leforestier, 100 paniers de 24½ bout. do do, 50 do de 12 do vin de Champagne Heidsieck, 50 do de 24½ vin de Champagne do. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson. 28 sept

HUILE DE LIN—2400 gallons huile de lin, en barils, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73 rue Tchoupitoulas. 28 sep

RHUM de la Jamaïque—3 demi ponçons, en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73 rue Tchoupitoulas. 28 sep

ROUGE de Venise—20 caisses rouge anglais, dit de Venise, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73 rue Tchoupitoulas. 28 sep

HUILE de baleine—5000 gallons, huile de baleine, en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73 rue Tchoupitoulas. 18sept

INDIGO—30 surons de Caracas et 10 caisses de Manille, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73 rue Tchoupitoulas. 28 sep

ROUGE de plomb et Litharge—150 barillets, en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73 rue Tchoupitoulas. 18 sep

TOILE d'emballage de l'Inde—350 rouleaux, et 150 balles, toile de l'Inde lourde et légère, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73 rue Tchoupitoulas. 28 sep

BOYER'S ACADEMY, Rue Conti, No 168, Entre Dauphine et Bourgogne. Les cours de cette institution seront ouverts le 1er octobre. 26 sept—1m

En vente chez les principaux libraires, **RÉPONSE A M. DÉJACQUE:** BERANGER; Insulteurs et démolisseurs; les Ecrivains en Louisiane; le spiritualisme; les mulâtres; échantillons, deux mots d'histoire; PAR B. DE SORDY. Brochure, 25 cents. 25sept

Café à vendre. Le café connu sous le nom de "Planter's Exchange", ayant une bonne clientèle et situé dans le rue de la Vieille Levée, Nos 75 et 79, entre St Louis et Toulouse. S'adresser sur les lieux. 27 sept—1f

Demande de Nourrice: On demande immédiatement une bonne nourrice parfaitement recommandée. S'adresser au No 112, rue Dumaine. 26 sept—3

Cuirs, articles pour cordonniers, &c. DUFAUT & Cie ont ouvert, 61, rue Royale, entre Conti et Bienville, un magasin d'articles pour cordonniers. Ils ont reçu par le navire Heidelberg, du Havre, et par les arrivages successifs du Nord, un assortiment complet en PEAUSSERIES, QUINCAILLERIES et MERCERIES. Ils espèrent satisfaire les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. Attendu par le navire Johannisberg, un choix supérieur de veau ciré. 26 sept—ab

Aux entrepreneurs. **C**ARREAUX DE MARBRE d'Italie—600 carreaux pour devants de cheminées, à vendre à 25cts pièce par B NAUTRÉ & Co, 23 & 25 rue Condé. 26 sept—3m

DOSSES en ardoise pour devantures de cheminées, de toutes dimensions, à vendre par B NAUTRÉ & Co, 23 & 25 rue Condé. 26 sept

Graines! Graines! Graines! **V**ENANT d'arriver de New-York, de Cincinnati et de Louisville, un grand assortiment de Graines, à vendre à des prix très réduits. Nous nous chargeons de la pose des Graines dans toute la ville. B NAUTRÉ & Co, 23 & 25 rue Condé. 26sept

Magasin d'habillements confectionnés, No 3, bâtisses Pontalba, rue de la Vieille Levée, En face du ferry du 2d District.

B. CHAMPAGNE, MARCHAND-TAILLEUR, A toujours en main un assortiment complet d'habits confectionnés d'après les dernières modes de Paris et de New York. Commandes exécutées par les meilleurs ouvriers. 28 sept

Avis de Société. A DATER de ce jour, j'ai associé M. E. Bordelais à mes affaires. La nom de la nouvelle maison sera A. CARRIERE & Co. Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1857. A. CARRIERE

Raffinerie Carondelet.
MANUFACTURE DE BI-SULFITE DE CHAUX.
Le soussigné, agent et propriétaire de l'établissement ci-dessus nommé, a l'honneur d'informer les planteurs sucriers et les négociants, qu'il a fixé ainsi qu'il suit le prix de son bi-sulfite de chaux, garanti parfaitement pur:

A 7 degrés Baumé		$4 par baril;
A 8	do	5 do
De 9 à 10 degrés		6 do

et par chaque degré additionnel, $1. Tout baril porte le chiffre de son contenu. N. B.—L'attention que cette manufacture a prise cette saison et ses perfectionnements, ainsi toute la conséquence à croire qu'il rencontrera les mêmes encouragements, ce qui lui permettrait de réduire ses prix pour la saison prochaine. Aucune dépense et aucuns soins n'ont été épargnés depuis cinq années, pour donner pleine et constante satisfaction et obtenir la confirmation du patronage accordé jusqu'ici. Pour la commodité des personnes demeurant au delà de la rue du Canal, des magasins ont été établis aux Nos 18 et 24 de la rue Bienville, entre Levée et Chartres; un employé y est constamment, pour recevoir et exécuter les ordres. Les barils à whisky, pour être remplis à la manufacture, sont payés au plus haut prix du marché. Les planteurs peuvent transmettre leurs commandes par l'intermédiaire de leurs correspondants. ULGER LAUVE, 20, rue Carondelet. 28 sep—3d v et c

BI-SULFITE DE CHAUX, DE BONNABEL.
Le propriétaire de la Fabrique de Produits Chimiques du Sud de la Nouvelle-Orléans, désirant ardemment ne désappointer aucun des patrons réguliers de l'établissement, ne voit, force, en vue de la difficulté qu'il prévoit devoir se trouver de remplir les ordres incroyablement tardifs, [illegible] patrons du BI-SULFITE DE CHAUX, [illegible] la grande fabrique du Sud, que, à moins qu'ils ne transmettent leurs commandes de bonne heure, de telle sorte qu'elles soient au bon numéro sur les livres d'ordre, ils pourraient éprouver du retard dans l'envoi desdites commandes, ce qui serait fâcheux pour les deux parties. Déjà des préparatifs ont été achevés à la Fabrique, qui rendent certaine la manufacture de VINGT MILLE BARILS DE BI-SULFITE, au moins; mais cette quantité considérable elle-même semble devoir être insuffisante [illegible] extraordinairement forte la demande reçue des anciens patrons, et de beaucoup de clients qui jusqu'ici, n'avaient pas employé ce clarificateur si précieux, ou se l'étaient procuré dans d'autres manufactures. Le fort du BI-SULFITE, maintenant manufacturé à la Fabrique de produits chimiques du Sud, de H. BONNABEL, sera trouvée uniforme et plus puissante qu'à toute autre époque. Il n'a été épargné aucune peine, aucune dépense pour que ce produit chimique se rapproche de la perfection autant que possible, et pour le rendre digne de la haute réputation que la Fabrique du Sud s'est déjà acquise parmi les habitans sucriers de l'Etat. Les barrants désireux d'avoir le BI-SULFITE DE CHAUX VERITABLE, manufacturé à la Fabrique du Sud, devront le dire d'une manière précise, dans les ordres qu'ils transmettront à leurs marchands, ou en s'adressant directement à H. BONNABEL, Encoignure des rues Natchez et Tchoupitoulas. 26 sep—jusq 1er dec

Pastilles de Salsepareille.
Aux Editeurs de l'Abeille,
Messieurs,
Personne ne pourrait mieux que moi attester les effets salutaires des célèbres pastilles du Dr Héren. J'avais un complication de maladies dont il me serait difficile de rendre compte. J'étais affligé de surdité et j'avais un rhumatisme ainsi qu'une affection chronique de poitrine accompagnée d'une fièvre opiniâtre. J'avais consulté beaucoup de médecins et suivi sans succès plusieurs traitements. Désespérant presque de ma guérison, j'allai consulter le Dr Héren. Il me dit qu'il croyait pouvoir répondre du rétablissement de ma santé, et en effet je l'ai entièrement recouvrée. J'ai pris deux boîtes de pastilles de salsepareille ainsi qu'un autre médicament dont le Dr Héren m'avait recommandé l'usage. Après la première boîte, je n'éprouvais plus de douleurs, et la seconde acheva ma guérison. Jugez de ma reconnaissance, messieurs! Je suis connu à la Nouvelle-Orléans et à la campagne d'un très grand nombre de personnes qui toutes savent dans quel triste état je me trouvais: aujourd'hui elles sont frappées du changement qui s'est opéré en moi, grâce au précieux médicament dont je viens de parler. Ceux qui voudraient obtenir des renseignements plus complets s'adresseront rue Craps, No 23 entre Bagatelle et St Antoine. Jos ARSEMAD. 16

Curatif infaillible. —Pâte vermifuge.— Manière certaine de chasser les lombrics et vers de toutes espèces, sans douleurs d'entrailles ni maux d'estomac et sans prendre la moindre médecine. Il est superflu d'insister sur l'importance d'un tel sujet, il est aussi inutile d'énumérer les maladies et les si nombreux maux qui les vers causent à l'homme presque dès sa naissance.—Le Dr HEREU, voyant la difficulté qu'éprouvent les enfants surtout, et même les grandes personnes, pour absorber les vermifuges internes, considérant en plus les dangers qui résultent des compositions de ce genre dont la plupart ont pour base le mercure déguisé sous différentes formes, est heureux de présenter aux mères de famille une nouvelle composition dont l'usage est on ne peut plus simple, sans la moindre difficulté et dont l'action est plus efficace que celle des meilleurs vermifuges. C'est une simple pâte qu'il suffit d'appliquer sur l'ombilic de l'enfant et de l'y laisser jusqu'à ce qu'elle tombe.—L'enfant se trouve soulagé après un ou deux jours, sans la moindre douleur et sans la moindre incommodité.—Prix de l'emplâtre, 25 cents. Seul dépôt: Pharmacie HEREU, angle Bourbon et Toulouse. 16 sept—1m 1.

Nouveau Traitement SANS MERCURE!!! CONTRE toutes les maladies chroniques, telles que: rhumatisme, goutte, plaies, dartres, syphilis, maladies secrètes, dissenterie, constipation, et toutes les maladies en général. Par la méthode purgative et dépurative du Dr HEREU, la seule approuvée par l'expérience et adoptée par toutes les écoles de médecine. S'adresser à la pharmacie du Dr Heren où l'on pourra le consulter à toute heure du jour, encoignure Toulouse et Bourbon. 1sept—1. mer. v.

POMMADE CONTRE LA CALVITIE. Les cheveux qui contribuent en grande partie à la beauté homme et surtout au beau sexe, sont souvent sujets, particulièrement dans les pays chauds, à des maladies qui occasionnent leur chute. Le Dr M. HEREU, après avoir examiné ce tel effet, et après en avoir fait une étude consciencieuse sous tous les rapports, vient de trouver une nouvelle composition qui garantit efficacement la chevelure de toute maladie. La grosseur d'une petite noisette passée en guise de pommade, matin et soir, pendant quelques jours, suffit pour faire pousser et conserver la chevelure. —Prix du flacon, $1. Seul dépôt à la pharmacie Héreu, encoignure Bourbon et Toulouse. 14 sept—1 Aj

Banque de la Nouvelle-Orléans. Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1857. A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui, M. MORTIMER BELLY a été élu caissier de cette Banque, en remplacement de M. W. F. Grayson, démissionnaire. M. FRANK WILLIAMS a été élu Vice-Président de la dite Banque. G. M. PINCKARD, Président. 26sept—10

AVIS. Les actionnaires de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Citoyens sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu lundi, 28 octobre prochain, à 6 heures P. M., au bureau de la Compagnie, No 3, rue Carondelet, dans le but d'amender la charte. Par ordre, G. GAILLARD, Président. 23 sept

Avis aux Maçons. La R∴ L∴ le Foyer Maçonnique No 4 Rite Ecossais, sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ les 33mes, pour l'Etat indépendant de la Louisiane, invite tous les Maçons de cet Orient à venir assister dans leurs travaux de réception au Grade d'App∴, lundi prochain 28 courant, à 7 heures précises du soir, dans son local, rue Hereu No 14, entre Esplanade et Paix. Par mandement, A. C. PREVOST, Secrétaire. 25sept—2

C. C. WAYLAND & Co. Viennent de recevoir une grande quantité de nouvelles marchandises d'automne, et entre autres: Des ROBES DE SOIE, de toute qualité et de toute façon, à raies, à bayadère, à volants et à laize; Des CACHEMIRES et des MERINOS de toutes couleurs, unies et à fleurs; Des MOUSSELINES de laine, unies et à fleurs; Des Poils de chèvre, Popelines Valencias. Des Châles, Pelotes et écharpes en Chenille, Peluche et en laine. Des VELOURS de Lyon, de largeurs différentes, en couleurs. Des indiennes—grand assortiment. Le tout sera offert à des prix très modérés, mais fixe. C. C WAYLAND & Co. 25 sept encoignure Poydras et Carondelet

Marchandises nouvelles. DEBALLAGES DE FRANCE ET DU NORD. Avis aux dames, aux marchands de la campagne, et au petit commerce de la ville. LES soussignés appellent l'attention des personnes qui ont besoin de marchandises, sur le magnifique assortiment de marchandises de saison, telles que: mousseline de laine, cachemire, mérinos, valencias, écossais, flanelles, tartans, indiennes à robes, &c. &c., qu'ils vendent à bas prix pour du comptant. Ils préviennent également les tailleurs qui leur arrivent de France tout l'assortiment de draperie, [illegible] pour prévenir messieurs les tailleurs que leur assortiment de casimir et drap noir est aussi complet que celui d'aucune autre maison du même genre. Tous ces articles seront vendus en quantité au gré des acheteurs et à des prix qui ne laisseront rien à désirer. Les marchands de la campagne qui achètent pour cash pour compléter des assortiments, feront bien de visiter notre magasin. LAZARE & LEVASSEUR, 5 et 10, rue du marché, près Canal. 21 sep

J. G. PEPPARD & Co., IMPORTATEURS DE SOIERIES et MARCHANDISES SECHES DE FANTAISIE, No 55, rue Gravier, Nouvelle-Orléans. ETOFFES POUR ROBES, RUBANS, DENTELLES, GARNITURES POUR ROBES, MARCHANDISES BLANCHES, GANTS, BRODERIES, BONNETERIE, MANTEAUX ET MANTELETS, ARTICLES DE MODES, CHAPEAUX SOIE ET PAILLE. Nous déballons en ce moment nos marchandises d'automne et d'hiver, sur lesquelles nous appelons l'attention des marchands de la ville et de la campagne. 17 sep—2m

Installations de gaz. Les soussignés font en ce moment l'ouverture d'un nouveau stock de Candélabres, bronzes et articles pour installations de gaz, de manufactures américaine, française et anglaise. L'attention des acheteurs est appelée d'une manière particulière sur ces marchandises. HENDERSON & GAINES, Magasin complet d'articles de ménage, No 99 rue du Canal. 17sept—1m

A LOUER—Possession donnée immédiatement, deux maisons en briques dans la rue Franklin, No 76, ayant chacune six chambres avec balcon, l'eau du fleuve et caves, et toutes les dépendances. S'adresser à P H PARISH, 40, rue Royale. 26 sept

Maison à louer rue Carondelet. Une maison en briques à deux étages avec magasin au rez-de-chaussée, dans le Premier District, encoignure Carondelet et Gi rod. Cette maison est très bien située pour commerce, épicerie, café, magasin de souliers, modiste, ou tout autre genre d'affaires. S'adresser à B. LAPLACE, pharmacien, vis-à-vis le dépôt du railroad Pontchartrain, 26 sept—3 3me District

A vendre ou à louer. Une grande et belle maison en briques, endurte en ciment, avec étage et verandah, située au coin des rues St-Philippe et St-Claude. Possession en sera donnée immédiatement. La maison peut être examinée à toute heure. S'adresser sur les lieux, ou à E. Fauchet, Passage de la Bourse No 40. 16 sep—1m

A LOUER. Une maison et magasin, dans le premier district, rue Nayade, entre Polymnie et Félicité, près de Horse Station de Carrollton. Le magasin, avec étagères, a 30 pieds de face sur 40 pieds de profondeur, très bien situé pour épicerie, café, magasin de souliers, ou tout autre genre d'affaires. S'adresser à côté, au marchand de fruits, pour la clef et, pour les conditions, à P. Michel, rue du Camp, entre Thalie et Melpomène, premier district. 26 sept—7

A louer Le rez-de-chaussée du magasin No 26, rue de la Commune, à louer immédiatement. S'adresser à J. RIVIERE & HICKMAN, Nos 60 et 66 rue de la Commune. 21 sept

A Louer Possession immédiate.—Cette bonne résidence de famille, No 251, rue Bourgogne, entre les rues Dumaine et St Philippe. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux; ou à J. STRAWBRIDGE, encoignure Camp et Nite-Lovée. 4 sep—1m

SERRURES FRANÇAISES. 10 caisses de SERRURES françaises de la manufacture de MM. Ve. Gerin fils & Co de St-Etienne, en magasin et à vendre par JEANNET, QUIENTIER & Co, 55 rue St Louis. 11 sept—1m

Manufacture d'huile de la Louisiane, No. 60, rue Poydras. JOHN GALPIN & Co, NLLE-ORLEANS, LNE., Seuls fabricants en Louisiane de L'huile blanche-de-baleine extra, de Hoover, Convenant particulièrement aux habitations sucrières, aux machines de fer, aux steamships et bateaux vapeur; —Marchands de— Huile de baleine, de graines, de graines de coton, de lin, de tanneurs et de pieds de bœuf—articles de choix. 19 sep—3m

CHARBON CANNEL ANGLAIS. COAL. Le meilleur charbon du monde pour les familles. 2000 barils. A vendre à bon prix au No 18, Exchange Place, en face du Bureau de Poste.—Charbon de Pittsburgh, Low Ohio et Anthracite, à vendre aux plus bas prix pour du comptant. P. H. WILLARD. 15sept—1m

ENTREPOT DE TAPIS. Rue de Chartres, No. 19. NOUS recevons directement des fabricants, des tapis Middelton, velours, et de Bruxelles, tapis à 3 plis, Ingrains, tapis de Venise et autres. Notre stock de diverses qualités et couleurs dont nous coupons pour toutes les chambres, escaliers, etc. etc. EGALEMENT—Dessus de table, couvertures de piano et de tables, abat-jours, cris, baguettes d'escaliers, etc. etc. Nattes de Canton, etc. Le tout est offert aux plus bas prix du marché. A. BROUSSEAU & Co. 7sep

ORGES d'emballage—350 rouleaux, à vendre par ALFRED KEARNEY.

CANDIDATS.

Le soussigné, titulaire actuel, est candidat à la place de Connétable du Troisième Juge de Paix. L'élection aura lieu le lundi, 2 novembre 1857. JAMES W. DUPLESSIS. 19 sep

Le soussigné, titulaire actuel, est candidat à la place de Troisième Juge de Paix. L'élection aura lieu le premier lundi de novembre prochain. JOHN W. ANDREWS. 29 août—td

MM. les Rédacteurs de l'Abeille, Veuillez annoncer M. ERNEST CAMONGE comme candidat à la place de COLLECTEUR DE TAXES, pour le Second District. L'élection aura lieu le premier lundi de novembre prochain. 29 août—td

MM. les Editeurs de l'Abeille: Veuillez annoncer au public que M. A. ABADIE est candidat indépendant pour connétable de la quatrième Justice de Paix. 1sept—td PLUSIEURS VOTANTS.

Compagnie de Navigation du canal Carondelet, de la Nlle-Orléans. Les souscripteurs au capital de la Compagnie de Navigation du canal Carondelet de la N.-Orléans sont prévenus qu'un versement de vingt pour cent, est maintenant demandé et payable, au bureau de la compagnie, le 1er octobre prochain ou avant cette époque. E. GARDNER, président. LOUIS GAGNET, secrétaire. Nlle-Orléans, 29 août 1857. 31 août—1m

HOTEL St-LOUIS. CET Hotel, au coin des rues Royale et St-Louis, sera ouvert pour la réception des voyageurs et pensionnaires, le 1er octobre prochain. 14 sept—td L. GUMBEL.

DIRECTORY de 1858, de Gardner & Wharton, pour LA VILLE ET LES PLANTEURS ON travaille activement, depuis plusieurs mois, au Directory qui sera terminé vers le 15 octobre. Ceux auxquels la personne chargée de cet ouvrage ne s'est pas adressée et qui désirent que leurs noms, leur résidence, leur profession, etc. paraissent dans les colonnes alphabétiques du Directory, sont priés de transmettre les renseignements nécessaires au compilateur, M. C. Gardner, Chambre No 8, troisième étage, édifice du Crescent Mutual Insurance, encoignure Camp et Commercial Place. 7 sept—1 Lund

Foyer Maçonnique No 44 Sous la juridiction de la T∴ Ill∴ Grande Loge de l'Etat de la Louisiane. Tient ses séances tous les mardis, à 7 heures du soir, dans son local rue Hereu No 14, entre Esplanade et Paix. Les frères visiteurs sont respectueusement invités. J. F. PONDAR, secrétaire. 19 sept—1an 1fm

CHANGEMENT DE MAGASIN. TAYLOR & RADDIN, Marchands en gros de Bottes, souliers, chapeaux et casquettes, Ont transporté leurs magasins du No 41 rue des Magasins, AUX VASTES EDIFICES, No 21, rue des Magasins, et 47, rue de la Commune. Les soussignés annoncent respectueusement à leurs amis et au public en général qu'ils ont transporté leur établissement au No 21, rue des Magasins, et 47, rue de la Commune, où ils auront constamment un GRAND STOCK BIEN ASSORTI de bottes, souliers, chapeaux et casquettes de toutes les variétés et qualités. Ils reçoivent en ce moment à leurs nouveaux magasins, par le steamship Black Warrior et le navire Susan Hinks, pour plus de CINQUANTE MILLE PIASTRES de marchandises nouvelles de saison sur lesquelles ils appellent respectueusement l'attention du commerce de la campagne et des marchands en général. Les avantages qu'ils offrent aux acheteurs ne peuvent être surpassés par ceux d'aucun autre établissement de la Nlle-Orléans. Le public est prié de venir examiner notre stock. TAYLOR & RADDIN, no 21, rue des Magasins, et 47, rue de la Commune. 17sept

Une plateforme sur laquelle tous peuvent se tenir. ALFRED MUNROE & CO, No 34, rue des Magasins, Encoignure Gravier, ONT l'honneur de rappeler à leurs anciens amis et à leur clientèle, qu'ils ont conservé les mêmes principes qui gouvernent leur maison depuis QUINZE ANS. PRIX FIXES. Si l'on n'est pas satisfait après avoir acheté des marchandises, celles-ci peuvent être rapportées et échangées, ou l'argent sera rendu sur le champ. La maison a reçu, par les steamships Empire City et Black Warrior, un magnifique assortiment de Vêtemens pour hommes, jeunes gens et enfants, et de Lingerie. C'est un fait bien connu que les marchandises de ce magasin sont parfaitement faites, et l'expérience que nous avons acquise dans ce genre d'affaires nous autorise à annoncer que notre choix de cette saison surpasse tous ceux de notre digne ancien, ALFRED MUNROE, qui en a la surveillance. PARENTS ET TUTEURS, votre attention est appelée d'une manière toute particulière sur le magnifique assortiment d'HABILLEMENTS DE JEUNES GENS ET D'ENFANTS, pour toilette et école. VÊTEMENTS EN CAOUTCHOUC, aux prix de la manufacture. Malles, sacs de voyage et parapluies. ALFRED MUNROE & Co, No 34, rue des Magasins, encoignure Nord-Est de la rue Gravier. 14 sep

LANGUES. Anglais, Français, Espagnol, Allemand. Il y a des appartements et des professeurs spéciaux pour chaque langue. **DOLBEAR. 106 rue du Canal.** Leçons de 6½ heures du matin à 9 heures du soir. Les Dames et les Messieurs sont invités à l'établissement pour juger par eux mêmes. 26sept

AUTRES RABAIS! DEVANT recevoir toutes nos marchandises d'hiver cette saison, pour cause de liquidation nous offrirons tout notre stock à une grande réduction sur les prix ordinaires du marché, notre assortiment comprend une grande variété de Couvertures françaises, blanches et grises, depuis 3 1/2 points jusqu'à 8/4 et 13/4. Mousses couleurs, pure laine, pour enfants. Mouchoirs de laine riches, Bonneteries en jaconas et mousseline, Tartan imprimés, tout laine, Drap de français de grande largeur, Mérinos de France, Drap de [illegible], Drap de zéphir pour robes et mantelets, Indiennes françaises riches, calicos, Courtepointes blanches et en couleur, Toile coton de 4/4 et de 13/4, Ombrelles, marquises, gants, bas, serviettes, Damas laine, grande largeur, Indiennes à meubles, unies, rayés et à fleur. Comme il serait trop long d'énumérer toutes les marchandises que nous avons en mains, nous prions nos pratiques et le public en général, de venir nous voir avant d'acheter ailleurs. U. LABOUSSINI & Co. 21 sept Maison Rouge No 1

GRANDS RABAIS, POUR CAUSE DE LIQUIDATION. LES soussignés offrent, à partir du 21 septembre, un magnifique assortiment de soieries comprenant: 15 pièces soieries pour enfants, 40 cents la yard; 75 do do dames, 50 do do; 75 do do de haute nouv., 60 do do; 25 do do do 75 do do; 30 do do chinée et rayée $1 do do; 87 do do noire, unie et moirée, de $1 à 3 la yard. Comme toutes les marchandises ci-dessus sont vendues à un rabais de 5 pour cent meilleur marché qu'aucun magasin de la ville ne pourra l'offrir, nous engageons nos pratiques et toutes les dames de la ville, de s'empresser de venir faire leur choix, car il n'y en aura pas pour longtemps. U. LABOUSSINI & Co. 21 sept Maison Rouge, No 1

AVIS AUX VOILIERS. LES soussignés viennent de recevoir par divers arrivages du Nord: 250 pièces duck à voile de No 2 à 10, ainsi qu'un grand assortiment de duck croisé pour tentes. U LABOUSSINI & Co, Maison Rouge No 1, près du marché aux légumes. 21 sep

FABRIQUE DE CORSETS. V. PRETAT, 85, rue de Chartres, prévient les marchands qu'il a constamment en main un assortiment complet de CORSETS de tous genres. Il garantit ses corsets supérieurs à tous ceux connus sur cette place, quant au patron et à la confection. Les corsets sortant de sa fabrique sont d'une fraîcheur que les corsets importés ne pourront jamais égaler. Les marchands comprendront l'avantage qu'ils auront de prendre leurs corsets en fabrique même, où ils trouveront toujours les Nos qu'ils demanderont. Prix modérés. 26 sept—1m, vil. et camp

EN débarquement du Protector, venant de Bordeaux:—50 barriques vin rouge Pauillac, 5 do do do Chateau, 12 do do vin blanc Ht-Sauterne, 200 caisses do do, 100 caisses do do 24½ bouteilles, 500 do vin rouge St Julien, 100 do do Léoville, 100 do do 24½ bouteilles Léoville, 3 boucauts ficelles, 12 quarts cognac Guillemot, 40 ½ et 11/8 do A. Maureil, 27½ et 15/8 do La Rochelle, 2 caisses saucissons de Lyon. A vendre par C. CAVAROC & CO, 144, rue Royale. 28sept—3

MAGASIN DE CIGARES A VENDRE. Le soussigné, désirant entreprendre un autre genre d'affaires, offre de vendre le fonds et les installations du magasin de cigares bien connu, situé au coin des rues Tchoupitoulas et Natchez. Le stock sera vendu séparément si on le désire; il comprend environ 80 000 cigares des marques véritables, importées de la Havane: Media Reg. Flor de Morales, Media Reg. San Roman, do do Silva, do do El Ambar, do do Valor de la Rama, Reg. Chica Cervantes, do do Francisco Loredo do do Escocesa, do do Union Americana, Londres do. Pour plus de détails, s'adresser sur les lieux. R. BAUMGARTNER. 25sept—3

Aux dames Louisianaises. LA MAISON LELIEVRE, 239, rue Royale, INVITE les Dames qui lui ont toujours accordé leur bienveillant patronage, à venir visiter son magnifique assortiment de Sourcières pour Fleurs artificielles, qui dépasse en beauté tout ce qu'elle a reçu de Paris jusqu'à ce jour.... Venez, Mesdames, vous convaincre par vous-mêmes, que Mme Lelièvre a apporté le plus grand soin dans le choix de ses articles, afin qu'ils soient à la hauteur de votre bon goût! Nous prévenons également les personnes qui nous ont chargés de leurs commissions au printemps dernier, que nous avons à leur disposition les marchandises demandées par elles. 24 sep—jusq 1 nov

Demande de vendeur. On demande, dans un magasin de marchandises sèches en gros, un bon vendeur parlant le français et l'anglais. Il recevra un salaire libéral. On exigera des références. S'adresser à la boîte E. No 41. 26 sept

CAMILLE LACOSTE, SUCCESSEUR DE FERBOS & BORDELOIS, IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS ET EAUX-DE-VIE, Et marchand de groceries en gros et en détail. Encoignure Royale et Dumaine.

PATE GRASSES. 50 fromages Pâte-Grasse, en débarquement à vendre par CAMILLE LACOSTE, Successeur de Ferbos & Bordelois, Encoignure Royale et Dumaine. 18sept

Neufchatels..........Neufchatels. EN débarquement du navire Heidelberg, 50 douzaines Neufchatels, à vendre par CAMILLE LACOSTE, Successeur de Ferbos & Bordelois, encoignure Royale et Dumaine. 1sept

Couvertures *L. Grenier & Co, de Montpellier.* GRATIAA, COMMAGERE & CO, Seuls agents, 20, rue Douane. 18sept

JOHN CULBERTSON, AVOCAT ET CONSEILLER, No 52, Passage de la Bourse St-Louis, Entre les rues Conti et Bienville.

LOTERIES DE SWAN & Co. Nombres simples. NOUVEAU ET MAGNIFIQUE PLAN. Gros Lot, **$60,000!** —Billets, dix piastres seulement.— Pour être distribués en octobre. Les loteries suivantes seront tirées publiquement par S. SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE FORT GAINES, dans le mois d'octobre 1857, à AUGUSTA (Georgie) où leur principal bureau a été transporté.

Classe 56—pour être tirée samedi			3 octobre 1857		
Classe 57	"	"	"	10	"
Classe 58	"	"	"	17	"
Classe 59	"	"	"	24	"
Classe 60	"	"	"	31	"

SUR LE PLAN CI DESSOUS INDIQUÉ! Cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq lots. CINQUANTE MILLE BILLETS. Presque un lot pour chaque neuf billets.

MAGNIFIQUE PLAN! TIRAGE Tous les Samedis, dans le mois d'octobre.

1 Lot de	$ 60,000 sont		$60,000
1 do	30,000		30,000
1 do	12,500		12,500
1 do	7,000		7,000
1 do	6,000		6,000
1 do	3,500		3,500
1 do	1,500		1,500
1 do	1,000		1,000
5 do	1,000		5,000
5 do	900		4,500
5 do	800		4,000
5 do	700		3,500
5 do	600		3,000
5 do	500		2,500
100 do	400		40,000
100 do	150		15,000
230 do	100		23,000

APPROXIMATIONS.

4 Lots de $400, approx. de	$60,000 sont		$1,600
4 do	300	30,000	1,200
4 do	250	12,000	1,000
4 do	125	7,000	500
4 do	100	6,000	400
4 do	75	3,500	300
4 do	50	1,500	200
5,000 do	20	sont	100,000

5,485 lots s'élevant à .... $320,000. Billets entiers, $10.—Moitiés, $5.—Quarts, $2 50. Huitièmes, $1 25.

PLAN DE LA LOTERIE. Les numéros 1 à 50,000, correspondant avec les numéros des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont entourés de petits tubes en fer-blanc et mis dans une roue. Les premiers 467 lots, imprimés et entourés de la même manière, sont mis dans une autre roue. Les roues sont tournées, on tire un numéro de la roue des numéros, et, au même temps, un lot de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts, montrés au public et enregistrés par les commissaires qui inscrivent le lot en regard du numéro tiré. Cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots soient tirés. Approximations.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les 7 premiers lots, auront droit aux 28 lots d'approximation, d'après le plan. Exemple:—Si le billet No 11,250 gagne le lot de $60,000, les billets Nos 11,248, 11,249, 11,251, 11,252 auront droit à $400 chacun. Si le billet No 550 gagne le lot de $30,000, les billets Nos 548, 549, 551, 552 auront droit à $175, d'après le susdit plan. Les 5000 lots de $20 seront déterminés par le dernier chiffre du numéro qui gagnera le lot de $60,000. Par exemple, si le numéro qui gagne le lot de $60,000 se termine par le No 1, tous les billets dont le dernier chiffre est 1 ont droit à $20; si le numéro se termine par 2, tous les billets dont le dernier chiffre est 2 ont droit à $20, et ainsi de suite jusqu'à 0. On vendra des certificats de paquets aux taux suivants, c'est-à-dire le risque: Certificat d'un paquet de 10 billets entiers ..... $80; do do de 10 demi billets ..... 40; do do de 10 quarts de billets ..... 20; do do de 10 huitièmes de billet ..... 10. En demandant des billets ou des certificats, Faites-nous parvenir l'argent, et les billets seront expédiés par la première malle. Les acquéreurs peuvent avoir des billets finissant par le chiffre qu'ils désignent. Les numéros sont priés de signer lisiblement et de faire connaître leur bureau de poste, le comté et l'Etat qu'ils habitent. La liste des numéros gagnants et des lots sera envoyée aux acheteurs immédiatement après le tirage. Souvenez-vous que chaque lot est tiré et payé en plein, sans déduction. Toutes les lettres sont strictement confidentielles. Tous les lots de $1000 et au-dessous sont payés immédiatement après le tirage; les autres lots au bout de trente jours, comme de coutume. Adressez les demandes de billets et de certificats, à SAMUEL SWAN, Boîte S., 36, bureau de poste de la Nlle-Orléans, ou à S. SWAN & Co, Augusta, Ga. Les personnes demeurant près Montgomery, Ala., ou Atlanta, Ga., peuvent obtenir des billets, etc. pour éviter de les envoyer, au bureau à S. SWAN & CO, à l'une ou l'autre de ces deux villes. Une liste des numéros tirés de la roue, avec le montant du lot auquel chacun aura droit sera publiée, après le tirage, dans les journaux suivants: New Orleans Delta, Mobile Register, Charleston Standard, Nashville Gazette, Atlanta Intelligencer, New York Weekly Day Book, Savannah Morning News, Richmond Dispatch, New-York Dispatch et Paulding (Miss.) Clarion. 28 sep—vil. et camp

ASSURANCE SUR LA VIE. Compagnie d'Assurance United States Annuity & Trust, sur la vie, à Philadelphie. ACTIF LE 1er JANVIER 1857, $1,595,766 34. Les polices sont émises directement par le soussigné, sur la vie des personnes blanches et des esclaves. Les pertes sont payées ici. DIX MILLE PIASTRES SUR UNE SEULE VIE.

ASSURANCES Contre l'incendie et les risques sur les rivières et sur mer. LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA VALLÉE DE LA VIRGINIE. Capital en argent .... $300 000. Le soussigné, agent de cette Compagnie, responsable, est prêt à émettre des polices, au taux courant des primes, contre les risques sur MER et sur RIVIERE, contre les PERTES et DOMMAGES occasionnés par l'INCENDIE. Toutes les pertes seront réglées et payées promptement et d'une manière équitable. HARMON DOANE, agent, 15 sep—1m 44, rue du Camp

Association de Bibliothèque Commerciale de la Nlle-Orléans, Incorporée le 14 août 1857. TRUSTEES: Wm H. Avery, R. T. Lonsdale; Chas. Briggs, Logan McKnight; J. A. Braud, Jno. L. Mannley; Jos. W. Carroll, Wm M. Perkins; Cornelius Fellowes, Jno. Pemberton; George Jonas, E. B. Sumner; Col. J. G. Seymour. OFFICIERS: Gus A. Breaux, président; Wm Gregory, secrétaire; Geo Seymour, vice-prés.; Joseph Ellison, trésorier. DIRECTEURS: C. W. Cammack, A. J. Moss; Jno F. Caldwell, Joseph Murphy; Theo. A. James, T. D. Van Horn; Lemuel L. Butler, J. H. Wheeler; Thomas F. Walker. Les Officiers, Trustees et Directeurs, ainsi que MM. Gerard Stith, et J. Redmon Coxe, sont nommés commissaires pour recevoir des donations, des souscriptions, etc. GUS. A. BREAUX, président, Wm GREGORY, secrétaire. 27 août—3m

Banque d'Amérique. AVIS est par les présentes donné que la somme nécessaire pour l'organisation de cette Banque étant actuellement souscrite et la charte adoptée, les livres de souscription pour le reste du stock sont maintenant ouverts au bureau de M. Edward Barnett, notaire public, au No 77, rue Royale, sous la surveillance des Directeurs. 21 août—td

Magasin de Mercerie DE MLLE DETER. No 156, rue du Canal, près Dauphine. Reçu tout récemment un assortiment complet de CISEAUX en acier, les plus fins, anglais et allemands, et des célèbres AIGUILLES patentées de Crowley. 28 sep

Bonne occasion. A vendre à très bon marché, les installations d'un magasin, comprenant: étagères, bancs, vitrines, etc.—Egalement, une installation de gaz. S'adresser à A. PEPIN & Co, Magasin Jackson, encoignure Ste Anne & Chartres. 1sept

ON demande immédiatement un jeune homme parlant l'anglais et l'allemand et connaissant bien les marchandises sèches. Inutile de se présenter sans recommandations de personnes de la ville. A. PEPIN & Co, Magasin Jackson, enc. Ste Anne et Chartres. 15 sept

Couvertures, Couvertures. LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, qu'ils viennent d'être nommés par Monsieur F. A. Baillère ses seuls agents pour la vente des couvertures de laine de sa célèbre manufacture, et qu'ils en auront toujours en main un assortiment complet. ED. GAUTHERIN & Co. Deux échantillons de ces couvertures sont déposés à notre bureau, rue Carondelet No 28. 5 sept—1m

EN débarquement du navire Arlington, venant de Bordeaux: 100 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte, 50 do fraises au jus, 30 do vin de champagne, 30 do olives farcies, 20 do liqueurs assorties, Marie Brizard, 2 do de 50 paniers anisette do. A vendre par O. VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas. 24 sept

Au grand dépôt du Sud. Encoignure des rues Royale et Ste Anne. IMPORTATION DIRECTE DE PARIS De médecines patentées, produits chimiques et pharmaceutiques. REÇU par les derniers arrivages: 1000 bouteilles sirop Brunet, 400 bouteilles sirop H. Flon, 150 flacons vin d'Anduran contre la goutte et les rhumatismes, 150 flacons liqueur de Dr Laville de do, 150 bouteilles Purgatif Leroy de Cottin, 200 bouteilles Vomi-Purgatif, 100 boîtes capsules de Mothes, 400 boîtes dragées de Regis, [illegible] flacons capsules de Raquin, 300 flacons pilules de Blancard, 150 bouteilles élixir anti glaireux de Guillié, 300 flacons perles d'éther, 200 bouteilles élixir de de Paul Gage, 100 flacons dragées de Gélis, 100 bouteilles sirop de Lactucarium d'Aubergier, 100 flacons capsules de Charles, 200 rouleaux papier Rigaud, 100 flacons Rob de Maison des Cormes, 100 flacons capsules Sampso, [illegible] pilules de Vallet, 150 flacons poudre de Rogé, 100 boîtes pastilles de Calabre, 100 flacons charbon de Belloc, 200 bouteilles chlorure de Labarraque, 150 boîtes pilules de Dehaut, 150 pilules ténicides de Trouvé, 200 boîtes pastilles de Vichy, 400 flacons sulfate quinine de Pelletier, 150 bouteilles vin de Séguin, 200 boîtes pastilles de Saccusine de Cottin, 250 bouteilles dragées de Saccusine de Cottin, 100 flacons Ronsalas Cottin, 100 flacons sirop de dentition, 200 flacons Mamoise, 400 bouteilles Rob Boyveau Laffecteur, 1 boîte tartrate de potasse et fer de Mérol, 5 kilos Glycérine blanche, 100 hydrargyres Mauffroi, Biberons d'arbo spirales bois, mamelons de rechange, 1 caisse pâte pectorale de Régnault, 350 flacons [illegible] [illegible] 20 caisses eau de Vichy, [illegible] LOUIS CANNEL, agent.

23 sept—6 BAXTER, LOVELL & Co.